

SOMMAIRE

Procès-verbaux

- Comité directeur - 07/11/09 P. 02

Comptes rendus

- Présidents de CREF - 11/11/09 P. 07
- Commission "Sport dans l'entreprise" - 13/11/09 P. 12
- Colloque des responsables régionaux et départementaux corporatifs - 14/11/09 P. 15
- IFEF Arbitrage - 28 et 29/11/09 P. 19
- Retransmission Pro A par Internet - 05/12/09 P. 21
- IFEF branche Dirigeants - 05/12/09 P. 23
- Commission Sportive - 10/12/09 P. 25
- Réforme du critérium fédéral - 11/12/09 P. 30
- Commission Sportive - 18/12/09 P. 32
- Groupe "Evolution" - 18/12/09 P. 34
- Commission féminine - 19/12/09 P. 36
- Groupe "Equipements" - 14/01/10 P. 38

Appels - Instances

- Organe disciplinaire de première instance de lutte contre le dopage - 18/12/09 P. 41
- Instance nationale de discipline - 18/12/09 P. 42

Décisions

- Commission sportive - Secteur Pro - du 12/11 au 23/12/09 P. 44

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 07 NOVEMBRE 2009

Présents :
Président :
Alain Dubois

Le Président Alain Dubois ouvre la séance, à 8 heures 35.

Il fait part de la naissance de : Milo, fils de Nico Angenon, dirigeant de la ligue du Centre, de Eliot, fils de Jean-Baptiste Soulet entraîneur de l'ASPTT Soissons, de Maé, fils de Solène (Legay) et Stéphane Dufresne, de Ema, fille de David Johnston, CTR de l'Ile-de-France, de Enzo fils de Nicolas Cédric entraîneur au CSM Aubergenville et de Lisa, arrière-petite fille de Odette et Jack Proust.

Il renouvelle ses condoléances suite aux décès de Roger Chavanon, arbitre national, ancien élu à la ligue d'Ile de France, Roger Icard, ancien Président de la Ligue de Provence et du Comité départemental des Bouches du Rhône, René Morère, premier président du Comité de Vendée, de 1965 à 1972 et ancien président de la ligue de l'Atlantique (1965/1966) et Didier Brasselet, joueur de Châteaulin (29).

POINT 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2009

Après avoir pris en compte les remarques formulées par Bernard Simonin et Michel Deniaud, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

POINT 2 - FINANCES

2.1 Bilan et compte d'exploitation au 30 juin 2009

Le bilan et le compte d'exploitation de la saison 2008/2009 sont présentés par le Trésorier général, Claude Brossard et le Trésorier adjoint, Adrien Dodu, en présence de Christian Lourdeau et Florence Balin, Commissaires aux comptes et de Guy Ducros, Expert comptable.

Adrien DODU évoque, en détail, les différents postes et souligne les écarts constatés par rapport au budget prévisionnel révisé.

Le compte d'exploitation, au 30 juin 2009, fait ressortir un total des charges de 5 297 360€ et un total des produits de 4 954 015€, soit un résultat déficitaire de 343 345€ se décomposant comme suit :

Résultat d'exploitation - 181 421€

Résultat financier - 63 477€

Résultat exceptionnel - 98 447€

Le Trésorier adjoint évoque la charge exceptionnelle de 141 135€ relative aux indemnités de fin de carrière et qui pénalise le résultat financier.

Il rappelle que cette reprise de provision effectuée sur l'exercice 2007/2008 avait fait l'objet d'une question de la Ligue Rhône Alpes en Assemblée générale. Pour y répondre la Compagnie nationale des commissaires aux comptes avait été consultée par le Commissaire aux comptes et a rendu ses conclusions en juillet, en demandant une correction d'erreur.

Toutefois la solution d'externaliser la gestion de ces indemnités et a été étudiée mais n'a pu être retenue (problème de trésorerie et de délais par rapport à la date de clôture de l'exer-

Jacques Barraud
Pierre Blanchard
Anne Boileau Demaret
Claude Brossard
Joël Chaillou
Jean-René Chevalier
Jean-Claude Cornillon
Emmanuelle Coubat
Nicole Coury
Francis Czyzyk
Christian Delaruelle
Michel Deniaud
Adrien Dodu
Jacques Hélaïne
Jean-François Kahn
Guy Letrot
Vincent Lorio
Patrick Lustremant
Jean-Claude Molet
Christian Paliere
Christian Rigaud
Patrick Ringel
Jacques Sauvadet
Bernard Simonin
Miguel Vicens

Excusée :
Michèle Willot

Assistent :
Michel Gadal,
Directeur technique national
Daniel Braslet,
Directeur administratif
et financier

Invités :
Florence Balin,
Christian Lourdeau,
Commissaires aux comptes
Guy Ducros,
Expert comptable
Alain Maspataud,
Président du CID

Invité excusé :
Thierry Charland,
Médecin fédéral national

cice) ; néanmoins cette opération pourra être réétudiée dans l'avenir et mise en place à tout moment.

Après avoir entendu les réponses aux différentes questions, le Comité directeur approuve, à l'unanimité, le bilan et le compte d'exploitation 2008/2009.

Le Trésorier adjoint est remercié pour le travail effectué et félicité pour la transparence des comptes telle qu'on la connaissait déjà dans les précédents mandats.

2.2 Budget prévisionnel 2010 /2011

En préambule à la présentation du budget, le Président indique que :

L'objectif est d'assurer un budget équilibré et qu'il convient d'arrêter les déficits réguliers.

Ce budget doit être : sincère, réalisable et cohérent.

Sincère car il doit refléter les objectifs, les missions et les obligations de la Fédération et prendre en compte les mentions et directives du Comité directeur et du Bureau.

Réalisable dans les recettes à ne pas surévaluer et dans les dépenses à ne pas sous-estimer.

Cohérent par rapport au projet fédéral, à l'organisation de la FFTT et aux obligations liées au Ministère des sports

Ce budget 2010/2011, est un budget de transition qui doit permettre de retrouver l'équilibre.

Pour cela faudra-t-il augmenter les licences ? Il y aura néanmoins des choix à faire en respectant les priorités définies dans le projet fédéral comme le développement et le marketing mais aussi en réduisant des charges comme les charges de structure.

Le Président évoque également :

Dans le cadre du développement, la mise en place de contrats d'objectif pouvant aboutir à 210 000 licenciés ;

Des réductions de charges

La Pro A qui est la vitrine du tennis de table qui pourrait être source de nouvelles recettes pour les clubs et la FFTT.

Pour réaliser un budget équilibré, il présente quelques pistes de réflexion pour des projets à reporter ou à annuler tels que : la coupe Dom/Tom, la Francophonie, les primes aux joueurs, le Congrès 2011 et les frais de mission et de réception.

Pour conclure il souhaite un budget dynamique et de transition qui soit réellement décidé et non subi.

Adrien Dodu présente ensuite le projet de budget établi en prenant en compte les demandes des responsables de pôles.

Pour le réaliser en équilibre, à 5 234 000 , des options sont prises (suppression du Congrès 2011) et les tarifs administratifs et sportifs sont étudiés.

Dans ce cadre, une augmentation du coût de la vie de 3 % est proposée ainsi qu'un supplément de 1 par licence traditionnelle.

Le Comité directeur adopte par 18 voix pour et 8 abstentions le budget prévisionnel 2010/2011 qui sera soumis à l'Assemblée générale du 19 décembre 2009.

Dans le cas où l'Assemblée générale ne voterait pas l'augmentation de 1 une réduction des dépenses de 130 000 serait effectuée, en supprimant des actions, afin d'arriver à un budget équilibré.

2. 3 Budget prévisionnel révisé 2009 /2010

Le projet de révision du budget prévisionnel 2009/2010 a été préparé avec les responsables de pôles et fait apparaître un déficit prévisionnel 144 000 .

La proposition de contribution supplémentaire de 0,50 par licence et par instance permettant d'équilibrer le budget est repoussée par 15 voix contre, 3 pour et 8 abstentions.

Le Trésorier adjoint est chargé de revoir ce budget avec les responsables de pôles.

Il est par ailleurs évoqué la préparation des budgets suivants, préparés par les responsables de pôles et les Trésoriers dès mai/juin, qui feront l'objet d'un débat d'orientation, chaque année, lors de la réunion du Comité directeur de septembre.

POINT 3 - INSTITUTION

3.1 Ordre du jour de l'Assemblée générale du 19 décembre 2009 Paris

Sur proposition du Secrétaire général, Patrick Lustremant, le Comité directeur adopte, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale du samedi 19 décembre 2009 et fixe au 30 novembre 2009 la date limite de validation des licences pour le calcul des voix.

3.2 Composition de Commissions

Sur proposition du Président Alain Dubois et du Vice-président délégué, Jacques Hélaine, le Comité directeur nomme à l'unanimité :

➤ **3.2.1 Commission électorale** :Président Paul Courteau, membres : Henri Direr, Gérard Velten et Marc Véron.

➤ **3.2.2 Commission féminine** :Présidente Chantal Cron, membres : Chantal Pacome, Jean-Paul Dumas et Rémy Monneret.

➤ **3.2.3 Commission mixte FFTT/UNSS** : Francis Czyzyk, Jean Douilly et Béatrice Palièrne.

➤ **3.2.4 Commission mixte FFTT/FNSU** : Francis Czyzyk, Jean Douilly et Béatrice Palièrne.

➤ **3.2.5 Groupe de pilotage chargé des manifestations internationales** : Alain Dubois, Jean-René Chevalier, Jean-Claude Molet, Claude Bergeret, Odile Perrier et Daniel Braslet.

➤ **3.2.6 Création d'un groupe chargé du suivi budgétaire** piloté par Adrien Dodu et qui comprendra notamment des experts financiers des Ligues et Comités départementaux.

3.3 Candidature à l'organisation de Top 12 seniors européen 2012

Le Président Alain Dubois fait l'historique de ce dossier.

Suite à l'intérêt manifesté par le Club d'Antibes de postuler pour l'organisation de cette épreuve, un appel à candidatures a été lancé.

Trois organisateurs potentiels ont fait part de leur intérêt, la Ligue Rhône Alpes, le Club d'Antibes et la Ligue d'Alsace avec la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

La Ligue Rhône Alpes, n'a pas confirmé sa candidature, Antibes l'a déposée mais vient de la retirer pour raison de délai tardif probable de livraison d'une nouvelle salle ; une seule candidature reçue dans les délais est confirmée : celle de la Ligue d'Alsace avec la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

Bernard Simonin présente en détail ce dossier qui a été étudié par le nouveau groupe chargé du suivi des manifestations internationales.

Suite à cette présentation, le Comité directeur retient, à l'unanimité, la candidature de la Ligue d'Alsace et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) à l'organisation à Strasbourg du Top 12 européen seniors 2012. Cette candidature sera soumise à l'ETTU et le dossier sera soutenu lors du Top 12 en février 2010 à Düsseldorf.

POINT 4 - MARKETING COMMUNICATION DEVELOPPEMENT

Le Vice-président, Christian Delaruelle présente deux dossiers :

4.1 Retransmissions par Internet

La volonté fédérale de retransmettre pour chaque journée de championnat une rencontre de Pro A avec le suivi des scores en direct pour les autres rencontres est toujours d'actualité. Nous serons prêts pour démarrer avec les matches retour et faire un ou deux tests au préalable.

Les objectifs sont les suivants :

- mettre en valeur le tennis de table en particulier par l'intermédiaire de la Pro A
- pallier l'absence du tennis de table à la TV classique
- se donner les moyens de valoriser davantage nos partenaires

Voici le point à date :

Devis demandé pour 2 000 connexions en simultané (cf expérience France Croatie) et mise en place d'un site web spécifique avec "live scoring" et "tchat".

Appel d'offres lancé vers 8 sociétés (En direct TV.com, Sporever, LTVI, CRITT Sport Loisir, Tous les directs.com, Orange sport, Medilla, Neteyes) et 6 réponses reçues.

L'opérateur le plus intéressant est En direct TV .com" qui a déjà produit France Croatie. Il propose des tarifs avantageux, des moyens techniques adaptés et performants. Il se révèle être le moins cher à environ 4 000 euros par rencontre.

Après la prise en charge fédérale prévue dans notre BP révisé, le coût par match à la charge des clubs peut être estimé à 3 000 euros au maximum; coût à répartir selon :

Club recevant seul ?

Partage "club recevant / club visiteur" selon : un quart/trois quarts ou un tiers/deux tiers ?

Quid des partenaires spécifiques

A partir du moment où nous avons l'aval pour le budget, nous lançons un courrier aux 20 clubs de Pro A avec un cahier des charges qui tiendra compte des contraintes techniques de connexions internet (Offre "surf" de France télécom à 29,90€ pour 18 méga ou son équivalent) et du coût maximum indiqué ci-dessus sachant que nous allons chercher des partenaires et que le nombre de connexions aura son importance dans cette recherche.

Site spécifique :

- Forum, échanges
- Suivi des autres matches (live scoring)
- Base de données des clubs Pro
- Détail des rencontres
- Outils statistiques

➔ Le problème est de le faire vivre entre deux journées

➔ On peut démarrer sans que le site soit complet et utiliser le site FFTT

Possibilité de faire payer les connexions (prix symbolique de un ou deux euros).

Voilà les éléments que l'on a aujourd'hui sachant que nous travaillons actuellement sur une possibilité technique différente qui nous permettrait un financement plus intéressant.

Une société, partenaire d'en directTV.com, va proposer prochainement la retransmission par internet des sports à la demande. Elle pourrait par son financement prendre en charge une partie des coûts de production, ce qui diminuerait nos charges. C'est un site qui serait payant mais à très faible cotisation (1 à 3 euros le match). Ce site sera prêt au plus tôt au printemps et au plus tard pour la rentrée de septembre.

4.2 Salon Kidexpo

Extrait du bilan des organisateurs :

Pour sa 3^e édition, qui s'est tenue du 16 au 18 octobre 2009, à Paris - Porte de Versailles, KIDEXPO a rassemblé 71 000 visiteurs soit 50% de plus qu'en 2008.

Sur ces 71 000 visiteurs 60% sont des enfants âgés de 4 à 14 ans et 40% sont des parents.

A noter également la venue de 1900 visiteurs enseignants, 7500 professionnels de l'enfance et 7000 enfants dans le cadre d'une sortie scolaire.

"Le succès de KIDEXPO confirme plus que jamais la valeur exceptionnelle que les français accordent à la famille" souligne Sophie Desmazières, Commissaire Général de Kidexpo. "La France détient le record européen de la natalité mais aussi l'un des taux de femmes actives le plus élevé du monde occidental. Les familles françaises, modèle unique en Europe, sont formidables" souligne t-elle.

Kidexpo propose durant trois jours un programme conçu pour les 4 - 14 ans et leurs parents avec 11 villages thématiques dont le village du sport avec le Tennis de table, le Basket, le Golf, le Karting, le Football, l'Escalade, le Roller et Skate, des animations officielles, des remises de prix, des grandes parades et une journée gratuite pour 300 classes du primaire et du collège.

Bilan de la FFTT :

Pour notre première participation, nous avons un stand équipé de 6m² et une zone de pratique de 72m² pour l'initiation au tennis de table réservée exclusivement aux enfants de 4 à 14 ans.

Le stand d'accueil faisait l'accueil, les renseignements et l'inscription pour participer à l'animation puis la remise des diplômes et goodies. Un écran passait la maquette du DVD "Baby Ping" en boucle.

L'aire d'animation était équipée d'un sol Gerflor, partenaire de la Fédération, et nous avons proposé 2 activités :

Pour les plus grands (8 à 14 ans), l'animation "robot" classique qui suscite à chaque fois un grand engouement. Cela s'est confirmé puisque, pendant 3 jours, la file d'attente n'a pas désempli, les enfants souhaitant absolument défier la machine infernale.

Pour les plus jeunes (4 à 7 ans), la F.F.T.T a proposé une animation baby ping encadrée par 3 techniciens spécialisés dans l'enseignement du tennis de table aux plus petits. 6 ateliers étaient proposés avec des exercices adaptés aux enfants de cet âge, exercices que l'on pourra retrouver très prochainement dans le DVD Baby Ping développé par la DTN et qui sera en vente à la Fédération.

Les enfants pouvaient ainsi :

- Faire leur marché et acheter fruits et légumes virtuels, à travers un atelier de précision.
- Jongler avec ballons de baudruche avec et sans raquette
- Jouer au jeu du jardinier pour apprendre à doser sa force dans la balle, ou au jeu de la voiture pour appréhender le coup droit ou le revers.

Une note était appliquée selon la réussite et les enfants revenaient ensuite au stand pour avoir un diplôme (or, argent et bronze), un autocollant et un bracelet. Tous ces jeux ont connu un vif succès et chaque enfant a pu s'initier de façon ludique au tennis de table, pendant une quinzaine de minutes, dans un cadre totalement adapté à son âge. Et ils sont tous repartis avec une large sourire, un diplôme baby ping et des "goodies" FFTT.

Le dimanche, Jean Philippe Gatién nous a rendu visite en famille et s'est mis à la table pour un set démonstration avec Quentin Chalumeau, jeune poussin grand espoir de l'Île de France. Les échanges ont été de qualité et ont beaucoup impressionné les spectateurs venus nombreux autour de l'aire de jeu. Quentin et Philou ont ensuite fait des échanges avec des visiteurs.

Les constats :

Points positifs ou appréciés par les visiteurs:

- L'atelier baby ping, les parents nous interpellent souvent pour savoir si les clubs proposent cette activité avec un matériel similaire.
- L'atelier robot fonctionne à merveille, pas de pause notoire pour le robot.

- Une personne en permanence assure la présence sur le stand d'information.
- Les réponses positives des éducateurs de club de différentes régions.
- Le petit cadeau remis et le diplôme pour les plus jeunes
- La démonstration GATIEN - CHALUMEAU
- Parents et enfants ont visiblement apprécié les activités proposées et ont demandé des renseignements sur les clubs, l'approche pédagogique proposée aux enfants, le DVD...
- Mise en évidence que le TT est souvent méconnu dans son approche avec les tout petits

Compte tenu de tout cela, on peut estimer le passage à l'atelier Baby Ping à plus de 180 enfants et c'est plus de 800 jeunes qui sont venus se frotter au robot.

Ce salon n'aurait pas pu être organisé sans la participation active de Nicolas Barbeau, Nicolas Moussy, Marie Claude Carlu, Estelle Londiche et Marc Fleuret venus pour assurer une permanence, installer le stand le jeudi ou le démonter le dimanche. Et puis toute l'équipe technique qui a assuré l'animation : Christelle Cognet, Laurent Moalic (de la Ligue du Poitou-Charentes), Sébastien Hure, Cécilia Pirolli, Justine Cassier, Lucie Coulon (de la Ligue d'IDF), Nathalie Fortuny (du club de Perpignan) et, bien sûr, Geoffroy pour toute la coordination, activité et présence dont il a fait preuve.

Merci à tous de leur participation ainsi qu'à Jean Philippe Gatién et Quentin Chalumeau pour leur démonstration.

Un merci particulier également à Emmanuelle Coubat qui est venue sur le stand tout le dimanche.

4.3 Bilan du Colloque des Présidents

Emmanuelle Coubat adressera par courriel un compte rendu du colloque des Présidents qui s'est tenu à Valence les 31 octobre et 1er novembre.

4.4 CNDS Equipements

Le Vice-président délégué, Jacques Hélaïne communique la liste des salles de tennis de table pouvant bénéficier de subventions au titre du CNDS (session du 22 octobre 2009) :

Complexe sportif avec salle spécifique LIVRY GARGAN (93)
Salle spécifique MANOSQUE(04)
Salle omnisports BALLEE (53)
Salle omnisports BOUZY (51)
Espace 4 raquettes ROCHECORBON (Tours 37)
Complexe ANTONY avec salle spécifique (92)
Gymnase SAINTE SIGOLENE (43)
Gymnase ST CHRISTOL LES ALES (30)
Salle G. Tanghe TOURCOING, accès handicapés (59)
Extension Gymnase ROUILLON (72)
Construction gymnase CHATEAUNEUF DU PAPE (84)

Il évoque également l'inauguration de plusieurs salles : Alençon, Deauville, Agen et Neuves Maisons.

POINT 5 - COMPETITIONS

Le Vice-président Jean-René Chevalier fait part de réserves formulées par deux clubs de Pro A quant à la qualification de joueurs étrangers. Ce dossier est en cours d'instruction.

POINT 6 - INFORMATIONS GENERALES _____

6.1 Secrétaire général, Directeur administratif et financier

Patrick Lustremant, informe :

- Des modifications apportées quant à l'organisation du Critérium fédéral (permutation entre Nantes et Metz pour les 3e et 5e tours)
- Du besoin de délégués fédéraux pour plusieurs épreuves
- De l'embauche le 12 octobre de Marc Fleuret (poste accueil)
- De la reprise de travail de Karine Loriou, après trois mois d'arrêt en accident du travail (trajet travail)
- De l'arrêt pour maladie, puis congé de maternité d'Ahn Duong
- D'une procédure en cours avec un prestataire de téléphonie
- De la tenue fédérale à disposition des élus et de la participation financière prévue

Daniel Braslet fait part des invitations disponibles, dans le cadre de l'accord de partenariat conclu avec le LUTT, pour le Grand Prix de Levallois qui se tiendra le 29 novembre.

6.2 Directeur technique national

Michel Gadal évoque :

- La brillante qualification obtenue à Tokyo par Simon Gauzy pour les premiers Jeux Olympiques de la jeunesse qui se tiendront à Singapour du 14 au 26 août 2010.
- L'invitation reçue de la Fédération chinoise pour un stage pour 8 joueurs (de 12 à 15 ans)
- L'édition du guide des cadres techniques, largement diffusé
- La sélection pour les championnats du Monde Juniors du 9 au 16 décembre Cartagena en Colombie : Thomas Le Breton, Romain Lorentz, Quentin Robinot et Simon Gauzy.

Le Secrétaire Général
Patrick Lustremant

Le Président
Alain Dubois

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE CREF DU 11 NOVEMBRE 2009

Présents :

E. Coubat,
A. Dodu,
R. Godel,
S. Huré,
E. Londiche,
C. Pacôme,
C. Rabaud,
P. Ringel,
A. Scolan,
B. Tresallet,
X. Vaucheret.

Excusés :

T. Albertin,
G. Barbereau,
J-P. Bazile,
P. Berge,
J. Chaillou,
M. Charron,
M. Chatel,
J-Y. Chaumette,
G. Corbion,
G. Dusseaux,
J-P. Espieu,
M. Golf,
G. Goursat,
N. Ionnikoff,
S. Ivaldi,
G. Le Roy,
P. Salaun,
B. Simonin,
D. Tavernier,
G. Tyrakowski

En préambule, Emmanuelle Coubat remercie les personnes présentes, car elle a conscience de la difficulté des bénévoles, assumant souvent différentes missions, de se libérer pour participer aux réunions fédérales.

Elle excuse plusieurs absents (cf. ci-dessus) appelés sur d'autres missions.

Elle rappelle l'importance des réunions nationales des CREF pour favoriser les échanges et la communication entre les différents "échelons" (national et local) et contribuer à deux objectifs majeurs :

- proposer des formations adaptées aux besoins des différents publics pongistes (4 branches) et aux besoins des acteurs locaux,
- contribuer à la mise en œuvre de la politique fédérale en matière de formation et d'emploi.

Elle précise que 3 réunions sont programmées chaque année avec des objectifs spécifiques :

- préparation du plan de formation 2010/11 en février/mars,
- présentation du plan d'action 2010/11 en juillet 2010 (à Montpellier).

Elle indique l'ordre du jour de cette première réunion de la saison 2009/10 :

- formation sur les dispositifs de la formation professionnelle,
- financement des formations en arbitrage,
- point d'étape sur l'avancée des projets d'olympiade et annuel du pôle emploi formation,
- recueil des besoins pour les formations délocalisées,
- réflexions sur la relance des GAD,
- échanges sur les plans d'action des CREF.

1. FORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Une formation de formateurs a été instaurée cette année pour trois publics cibles : les formateurs de formateurs, les responsables de CREF, les responsables de branche des CREF.

Afin de faciliter le suivi de ces formations et de s'adapter aux contraintes des responsables de CREF, il a été décidé d'associer ces temps de formations aux réunions nationales des responsables de CREF.

Les thématiques répondant aux besoins et leur planification sont les suivantes :

Les dispositifs de la formation professionnelle continue : DIF, CIF, VAE	11/11
Les différents modes de financement de la formation professionnelle	20/02
Les différents dispositifs d'aide à l'emploi	02/07

Raymond Godel et Christian Rabaud proposent un exposé très complet des "dispositifs de formation professionnelle continue" et répondent aux différentes questions sur le sujet.

2. FINANCEMENT DES FORMATIONS EN ARBITRAGE

Une nouvelle politique tarifaire a été validée lors du comité directeur de juin 2009. Cette politique tarifaire a pour principaux objectifs d'afficher les coûts réels des formations et de se mettre en conformité avec la CCNS par rapport à la rémunération des formateurs.

Cela a pour conséquence une augmentation des tarifs des formations notamment en arbitrage. Ces nouveaux coûts inquiètent Patrick Ringel (responsable de la branche arbitrage) car cela risque, selon lui, de représenter un frein à l'inscription des stagiaires aux formations,

surtout pour les niveaux AN et JAN (formation très souvent prise en charge par le stagiaire).

L'ensemble des participants est unanime sur le fait de maintenir les coûts réels des formations, car il ne s'agit pas non plus de donner une impression de formations qui seraient au rabais parmi d'autres.

Il convient donc de se préoccuper davantage du financement des formations.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- financement par les ligues et comités, sachant qu'il y a une possibilité de financement via le CNDS ou via le conseil régional en les intégrant dans les plans d'action des CREF. Cette contribution financière des ligues et comités pourrait être contractualisée par une convention avec le stagiaire l'incitant à officier un certain temps dans sa ligue,
- les formations d'AN et de JAN étant des actions nationales, voir la faisabilité d'enclencher au niveau fédéral une action collective auprès d'Agefos PME,
- envisager un financement dans le cadre d'un FSE (Fond Social Européen). Sébastien Huré propose de se renseigner sur cette possibilité.

La revalorisation des prestations des arbitres est également évoquée ; pour Patrick Ringel, cette piste semble difficilement envisageable dans le contexte actuel.

3. POINT D'ÉTAPE SUR L'AVANCÉE DES PROJETS D'OLYMPIADE ET ANNUEL DU PÔLE EMPLOI FORMATION _____

En introduction, une information sur la réorganisation des services fédéraux est faite.

Trois pôles structurent désormais le siège fédéral parmi lesquels un pôle "marketing / développement / communication", géré par Nicolas Barbeau, à l'intérieur duquel se trouve le pôle emploi-formation.

Estelle Londiche est plus particulièrement chargée des formations et sera donc l'interlocutrice privilégiée pour toutes les questions inhérentes à ce domaine.

D'autres personnes, Nicolas Moussy, Marie-Paule Montagut sont également missionnées sur ce pôle et pourront être des personnes-ressources pour les projets liés à l'emploi-formation (dont la mise en place du centre de ressources ou perf' TT).

Un point est fait au niveau de chaque branche par leurs responsables.

A - Branche salariés non techniques

Sébastien Huré précise que cette branche comprend les secrétaires et les salariés chargés du développement.

La formation des secrétaires est prévue en 3 temps :

- 1) organisation de 2 rassemblements (en juin et octobre) destinés à identifier les besoins,
- 2) proposition de formations adaptées,
- 3) organisation d'un nouveau rassemblement à la fin de l'olympiade destiné à faire le bilan des actions de formation.

Les rassemblements ont été un succès puisqu'ils ont permis de rassembler plus de 50 secrétaires.

Ils ont permis de faire apparaître des besoins dans deux secteurs principaux, qui seront abordés lors d'une formation proposée les 4 et 5 février 2010 au siège de la FFTT :

- initiation à la création et la gestion d'un site Internet,
- la gestion de l'information.

Un approfondissement de 4 jours sur la création et la gestion d'un site Internet se déroulera à Montpellier.

Un rappel de ces formations sera envoyé aux responsables de CREF ainsi qu'aux présidents de ligues et comités ; il importe de rappeler qu'elles sont ouvertes à tout public intéressé par ces thèmes.

L'utilisation de SPID pour rentrer les informations pose parfois problème. Sébastien Huré rappelle que la mise en place de formations délocalisées est possible.

Emmanuelle Coubat souligne l'importance de la reconnaissance de ce public qui représente une force vive importante pour la fédération. Elle remercie Sébastien pour la qualité du travail engagé depuis le début de l'olympiade.

B - Branche arbitrage

Patrick Ringel indique tout d'abord qu'un des axes majeurs de la branche arbitrage consiste à augmenter le nombre de féminines arbitres et formatrices.

Ainsi, dans les formations internationales, l'objectif consiste à intégrer 1/3 de féminines.

Il précise que l'inscription dans les formations en arbitrage répond à deux cas de figure, soit l'obligation pour répondre aux besoins de leurs clubs, soit l'intérêt personnel.

Il indique quelques actions prioritaires de l'année :

- 1) mise en place d'un système de recyclage et de supervision des arbitres : dans ce cadre, un module spécifique sur perf' TT est en construction,
- 2) professionnalisation des formations d'AN et JAN et des arbitres de Pro A et B de manière à homogénéiser les décisions ; pour cela, des regroupements seront organisés en intégrant des joueurs, dirigeants de manière à également insister sur les aspects psychologiques, pédagogiques et le rôle éducatif des arbitres,
- 3) former des formateurs locaux dans les DOM-TOM et assurer leur suivi, action semblant plus efficace à terme que de proposer des formations ponctuelles en arbitrage,
- 4) réfléchir sur la mise en place de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les AI et AN pour l'obtention du FO1,
- 5) trouver des moyens pour augmenter le nombre de formateurs 2^e degré, qui sont environ 17 alors qu'il en faudrait 2 à 3 par ligue.

Emmanuelle Coubat reprend les informations transmises par Jean-Pierre Espieu pour la branche dirigeant et Gilles Corbion pour la branche des techniciens.

C - Branche dirigeant

Les travaux en cours ont été ciblés sur :

- 1) Les Groupes d'Aides au Développement avec :
 - le recensement et un état des lieux des GAD existants réalisé par Jacques MARTIN,
 - la mutualisation des bonnes pratiques en la matière réalisée par Raymond GODEL et Estelle LONDICHE,
 - le recensement d'outils d'aide et de suivi pour la création de GAD réalisé par Michel GOLF.
- 2) Le Centre de ressources pour les dirigeants avec :
 - l'élaboration d'une arborescence de besoins et de demandes,
 - le recensement des contenus existants,

- la recherche d'une cohérence entre supports et une certaine homogénéisation de présentation.

La création de centre de ressources est un projet à part entière qui demande un fort investissement humain (pédagogique, temporel, technique, informatique,...) et une réflexion globale sur les outils d'information et de communication.

Ainsi, plusieurs salariés fédéraux seront impliqués sur ce dossier. Nicolas Moussy, salarié chargé de mission NTIC (nouvelle technologie de l'information et de la communication), aura une mission spécifique de développement graphique et web pour PERF'IT et ce Centre de ressources à partir du 1er décembre.

Désormais, Marie-Paule Montagut a aussi une mission sur la gestion et le traitement de l'information.

Un stagiaire sera également recruté pour 3 mois, à partir du mois de janvier, afin d'assurer le suivi des travaux d'élaboration des supports et des contenus (fiches pratiques et fiches de présentation pour la boîte à idées).

Les responsables de CREF sont sollicités pour contribuer à alimenter le centre de ressources par exemple en termes de "bonnes pratiques" ou aider à identifier les ressources existantes dans leur région et utiles aux dirigeants de clubs.

Le programme d'actions de la branche "dirigeant" du trimestre est rappelé :

- 30/10 et 01/11 : Colloque des Présidents à Valence sur la thématique de l'accompagnement au développement et notamment la relance des GAD
- 20/11 : réunion préparatoire des formations de formateurs
- 05/12 : Réunion de la Branche Dirigeants
- 27 au 29/12 : Séminaire fédéral sur les méthodes d'accompagnement au développement
- 30 et 31/01/2010 : colloque des trésoriers.

D - Branche technique

- 1) La priorité actuelle est l'ouverture des sessions BP / DE / DES. Les dernières sessions de BEES1 et BEES2 se déroulent sur le dernier trimestre 2009. Le dernier examen BEES 2 vient de se conclure avec 17 reçus sur 20.

La mise en place du BP CS TT pose actuellement problème. En effet, le public cible intéressé par ce niveau de formation est constitué des éducateurs des collectivités territoriales, des professeurs des écoles ou d'EPS qui veulent avoir une spécificité à leur formation.

Les employeurs, les éducateurs ou entraîneurs des clubs s'orientent prioritairement vers le DE (débutants) ou DES (expérimentés).

Pour le DEJEPS, 2 centres ont ouvert cette année avec :

- 10 inscrits au CREPS de Châtenay-Malabry avec la Ligue Ile de France,
- 9 inscrits au CREPS de Montpellier avec la Ligue Languedoc-Roussillon.

Le DESJEPS est piloté par l'INSEP ; la formation regroupe des stagiaires de plusieurs disciplines sportives, dont un pongiste.

Même si le CS Tennis de table du BP répond à un besoin spécifique d'encadrement, l'ensemble des besoins n'est pas entièrement couvert par le dispositif actuellement proposé. En effet, certains employeurs recherchent des entraîneurs à temps partiel. Or, la longueur du temps de formation du BP n'encourage pas les entraîneurs titulaires de l'EF à le suivre, de même que le DE.

Dès lors, la mise en place d'un CQP semble appropriée. Ce certificat de qualification n'est pas un diplôme, mais une certification de la Branche Sport qui permet d'encadrer contre rémunération à temps partiel avec un temps de formation allégé. Il remédie notamment à la suppression des diplômes fédéraux homologués.

Un dossier est en cours de préparation qui devra être présenté à la CPNEF de la Branche Sport. Nicolas Barbeau, représentant FFFT au CoSMoS, sera le relais pour soutenir la démarche.

Les formations continues "route du haut-niveau", "préparation physique" et "baby-ping" rencontrent un franc succès. Il faut noter aussi que le suivi d'une de ces formations permet à des BEES1 d'obtenir une équivalence pour obtenir le DEJEPS...

Concernant les productions pédagogiques, le Kit pédagogique et DVD baby-ping devraient être prêts pour décembre.

Enfin, la réorganisation du collectif technique est en cours.

Il est à signaler que Malory Lasnier a une mission sur la mise en place et le suivi de l'EF, l'animation d'un réseau de cadres techniques salariés et bénévoles, ainsi que sur les féminines. Stéphane Lelong a une mission sur l'emploi "professionnalisation et pérennisation" ; il devrait notamment être présent (invité) à la prochaine CFF pour nous faire part d'un plan d'action. Philippe Molodzoff et David Johnston sont eux à pied d'œuvre avec l'ouverture et l'encadrement des 2 centres de formation DE.

Philippe Molodzoff a également été missionné sur le centre de ressources et PERF'IT.

4. RECUEIL DES BESOINS POUR LES FORMATIONS DÉLOCALISÉES

Les formations délocalisées font partie de l'offre de l'IFEF proposée dans le catalogue de formation.

Elles ont pour objectif de proposer des formations adaptées à des besoins spécifiques.

Elles peuvent concerner des thèmes variés tels que ceux envisagés dans le catalogue : développement de l'activité, ressources humaines, administratifs et financiers, gestion des organisations.

Leur mise en place nécessite de trouver un formateur disponible pouvant répondre à la demande, ce qui nécessite d'anticiper les demandes. Ainsi, une identification des besoins est nécessaire.

La ligue du centre, représentée par Adrien Dodu transmet des demandes :

- une formation d'une demi-journée sur les demandes de subventions en février ; Sébastien Huré ou Christian Rabaud pourrait l'assurer,
- une formation de la même durée sur la présentation des comptes en assemblée générale et le budget prévisionnel ; la prévoir en mai de manière à donner les informations avant que les AG ne se déroulent,
- une formation sur la CCNS pourrait être envisagée en septembre.

Une discussion s'engage autour de la CCNS qui semble méconnue par beaucoup d'employeurs et de salariés.

Quelques présidents de ligue ont des craintes au niveau de la classification de leurs salariés.

Un des rôles des GAD's réside dans l'accompagnement des présidents de clubs dans leur fonction d'employeur. S'appuyer sur les

CRIB pour faire les feuilles de salaires représente également une piste à exploiter.

Certains participants soulignent également que les formations fédérales "à la carte" sont concurrencées par les formations proposées par les CDOS et CROS.

La question de la communication se pose alors. Le rôle des CREF est majeur : il importe d'informer les départements, d'identifier les besoins locaux de manière à mieux profiter de ce service fédéral.

5. RÉFLEXIONS SUR LA RELANCE DES GAD _____

Emmanuelle Coubat rappelle l'intérêt des GAD's et ce qui a motivé la volonté de les redynamiser.

Le développement des licenciés passe par le développement des clubs. Les formations "générales" de dirigeants peuvent apporter des réponses aux besoins des dirigeants, mais seul un accompagnement local de proximité, nécessitant des relais locaux, permettra une réelle aide à la construction et au suivi des projets de développement.

Les GAD's ont donc un rôle primordial. Pour les redynamiser, différentes actions menées par la branche dirigeants sont en cours :

- relance du colloque des présidents sur le thème de l'accompagnement au développement des clubs ; il a en particulier permis de clarifier le rôle de chacun des niveaux politiques,
- proposition d'une formation à l'accompagnement lors du séminaire de Valence d'hiver,
- création d'une "mallette" composée d'outils pouvant faciliter l'intervention des membres des GAD's,
- création d'un centre de ressources pour les dirigeants destiné à améliorer l'accès aux informations utiles à leurs activités.

Chaque responsable de CREF est invité à présenter les actions menées en terme d'accompagnement au sein de sa ligue et à préciser les éventuels besoins pour favoriser l'accompagnement local.

Christian Rabaud souligne l'importance de l'accompagnement local, car ce n'est qu'à ce niveau qu'une aide efficace peut être apportée aux clubs.

Il indique que toutes les ligues apportent une aide aux dirigeants de clubs mais les actions ne sont pas toutes formalisées et uniformisées d'une région à l'autre. En ce sens, la mallette sera utile en permettant de mutualiser les pratiques. Les besoins portent sur l'amélioration du suivi et des moyens pour obtenir les remontées d'informations par rapport aux actions engagées.

Il note également que l'accompagnement s'appuie sur le volontariat : la reconnaissance des bénévoles investis dans ce secteur est un point à étudier.

Alain Scolan présente les actions menées en Auvergne.

Il existe une répartition des rôles entre la ligue et les comités, la ligue intervenant essentiellement au niveau des gros clubs, c'est-à-dire ceux regroupant de 60 à 150 licenciés.

Les comités départementaux interviennent davantage sur les petits clubs avec une répartition par zone.

La coordination ligue/comité est définie dans un plan annuel d'actions défini lors de rencontre entre un responsable de la ligue et les responsables départementaux.

Sur le plan de la ligue, le président de la ligue, le responsable des dirigeants, ceux de la CREF et de la sportive se réunissent dans un premier temps pour définir la stratégie d'action.

Une première réunion avec des responsables de l'arbitrage et de la technique est ensuite proposée aux dirigeants des clubs pour aider ceux-ci à se structurer dans ces secteurs.

Un soutien financier de 800 euros est apporté aux clubs ; il est versé en 2 temps : la moitié lors d'une première réunion et le reste au regard des actions menées.

La ligue s'appuie également sur une sorte de mallette avec des documents fédéraux, tels que le guide label club, le livret du nouveau dirigeant, documents utilisés pour procéder à l'évaluation des clubs avec des critères comme le partenariat, l'accueil.

Lors des rencontres avec les dirigeants, les responsables de la ligue utilisent également le référentiel bénévole et disposent d'une checking list de questions (par exemple : faites-vous un tournoi interne ?). L'intention n'est pas de reprendre les modèles tels quels, mais d'en montrer l'intérêt, la nécessité.

Une convention est signée entre la ligue et les clubs dans laquelle est par exemple stipulée l'obligation de disposer de commissions sportive et dirigeants. Les clubs doivent rendre compte tous les 3 ou 6 mois de l'avancée de leurs projets et de l'utilisation de l'argent versé.

Un outil utile pour accompagner les clubs serait un calendrier des échéances, des actions d'un dirigeant : par exemple prises de licences, demandes de subvention...

Raymond Godel et Sébastien Huré témoignent de l'organisation francilienne.

La ligue s'appuie sur des GAD's départementaux, ceux du Val de Marne et du Val d'Oise fonctionnant particulièrement bien.

Dans le Val de Marne, cette réussite peut s'expliquer par l'implication conjointe d'un élu et d'un salarié et par la mise en place d'une permanence hebdomadaire pour les dirigeants de clubs.

De plus, des réunions sont organisées régulièrement ; elles peuvent prendre des formes différentes : écoute des clubs, transmission d'informations. Ces réunions peuvent être mutualisées avec les CD et la ligue.

Les informations apportées portent principalement sur le CNDS, SPID déconnecté. Une aide, voire un assistantat, est proposée aux clubs pour les aider à monter leur dossier lors de la campagne CNDS.

Sébastien Huré précise qu'afficher les GAD dans le plan d'action du comité est primordial.

Ces actions d'accompagnement peuvent en effet permettre l'obtention de subventions des institutions ; ainsi, la création d'outil d'aide aux clubs fait l'objet d'une convention avec le conseil régional d'Ile de France.

Une autre piste de financement évoquée est le service jeunesse (c'est-à-dire un service différent du service sport) du conseil général.

Dans le comité départemental du Finistère, Chantal Pacôme explique que le GAD est inscrit dans le plan de développement présenté dans le cadre du CNDS.

Deux réunions par an sont proposées autour de deux axes :

- la déclinaison du plan de développement départemental du Finistère,
- la réponse aux besoins des clubs.

Cependant, identifier les besoins des clubs est difficile.

De ce fait, l'organisation de soirées du dirigeant, basées sur des regroupements de clubs par secteur, a été prévue.

Un agenda reprenant les planifications des actions des dirigeants est en préparation. Le département a également récupéré la clef USB distribuée aux dirigeants dans les Pays de la Loire.

Ils seront regroupés sous forme d'un document papier transmis à la rentrée prochaine.

En termes de besoins, Chantal Pacôme souligne l'importance de la participation aux regroupements tels que les réunions de CREF ou les colloques des présidents qui permettent d'enrichir son réseau et de mutualiser les pratiques.

En Picardie, Xavier Vaucheret explique qu'il n'existe pas de GAD malgré ses efforts pour essayer de les mettre en place. Il s'interroge sur les moyens qui pourraient convaincre de l'intérêt d'une telle structure et pour faire émerger ce besoin de la base, c'est-à-dire les clubs.

Emmanuelle Coubat rappelle qu'un soutien tant politique que méthodologique peut-être apporté par la fédération s'il le souhaite.

Elle souligne que ce tour de table montre l'engagement des comités départementaux et des ligues dans l'accompagnement des clubs. Cet accompagnement prend des formes variées selon les politiques locales et les moyens disponibles et/ou engagés. Toutefois, quelques principes majeurs d'efficacité émergent :

- la répartition des rôles entre ligues (gros clubs) et départements,
- l'importance de la relation de proximité, du contact physique, d'aller à la rencontre de...

Deux questions importantes sont également à retenir :

- le développement ne passe-t-il pas par le développement de poste de salariés chargés de l'accompagnement ? Tous les CTD ne devraient-ils pas avoir des missions d'accompagnement ?
- Comment valoriser le travail des accompagnateurs ?

Faute de temps, les plans d'action des CREF ne sont pas abordés. Cependant, les échanges sur les actions d'accompagnement proposés au sein de ligues représentées ont permis de mettre en évidence les actions menées au sein des CREF représentées.

Emmanuelle Coubat remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active.

La prochaine réunion des CREF est prévue le 20 février 2010 à Paris au siège de la FFTT.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION "SPORT DANS L'ENTREPRISE" DU 13 NOVEMBRE 2009

Présents :
Michel DENIAUD,
Président de la Commission
Sport dans l'Entreprise

Jacques DROMARD
Bernard FREBET
André PANNETIER
André QUIGNON
Michel VASSALLO

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUN 2009

Adopté à l'unanimité.

Excusé :
Jacques RAY

2) INFOS DU PRESIDENT

Invité excusé :
Jean-René CHEVALIER

Assiste :
Evelyne LEPRIEUR

- Bulletin de la Ligue d'Ile-de-France
 - ✓ Perte d'un club : APSAP PARIS (Banque)
 - ✓ Le Championnat Féminin Corpo n'existe plus
 - ✓ L'ASFETT existe toujours, mais ne joue pas
 - ✓ Club ASPTT Ivry : accueil des individuels le lundi et mardi
- Lettre de mission : Michel DENIAUD informe les membres de la Commission qu'il vient de recevoir sa lettre de mission en tant que Président de la Commission Sport dans l'Entreprise (et Président du Groupe Vétérans)
- Compte rendu de la réunion du Sport dans l'Entreprise de la Ligue du Centre du 16 octobre 2009
- Tournoi promotionnel à CHATILLON (92) le 26 septembre 2009
- Courrier de Mme Marie-Odile ANDRAU (responsable régionale de la Ligue d'Aquitaine) concernant les ententes de clubs.
Réponse de Michel DENIAUD, précisant que rien n'interdit de faire une entente sur les clubs corporos, au niveau de l'équipe la plus haute.
- "Sport dans l'Entreprise Magazine" revue de la Fédération Française du Sport dans l'Entreprise : un nouveau président : M. Didier BESSEYRE
- Les 4^e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise seront organisés à AJACCIO du 12 au 16 mai 2010
- Courrier de Mme Isabelle WEGEL (Entreprise GEMALTO - Bouches du Rhône) concernant la création d'un club corporatif.
Les coordonnées de M. André BERAUD, responsable régional corporatif de Provence, lui ont été communiquées, mais elle n'a pas réussi à le joindre.

Après relance de la Commission, Mme WEGEL a repris contact et nous informe que le dossier a été transmis à un nouveau responsable, M. RATOUCHEIAK.

Michel DENIAUD adressera un courrier à M. RATOUCHEIAK.

- Courrier de M. Gérard CAVALLI, président du C.D. 05, communiquant à la Commission les coordonnées du responsable départemental corpo du département des Hautes-Alpes.
Après plusieurs courriers de relance de la commission, un courrier du Président de la Ligue de Provence, M. Antoine PIETRI, en date du 15 octobre, vient de nous informer que M. Gérard CAVALLI vient de déménager à la Réunion, et donc n'est plus président du C.D 05.
Le nouveau responsable est M. Jean-François GOASDOUE.

- Tournoi corpo loisir par Equipes organisé par le Comité Départemental des Deux-Sèvres, avec remerciements pour les tee-shirts fournis
150 invitations ont été adressées aux grosses entreprises.
Inscriptions de 9 équipes
"Casse-croûte pongiste" offert aux participants en présence de Claude BARRIER, Président du Comité des Deux-Sèvres, et Jean PILLET, Président de l'AS Niort.
- Demande de renseignements de M. Frank Philippe du club corporatif CG33 Bordeaux concernant une demande d'organisation d'un tour de la Coupe Nationale Corporative.
Renseignements fournis par Michel DENIAUD, le 29 octobre 2009.
- Finances 2010/2011 : Fonctionnement : 5.100€ - Actions : 3.660€, soit : 8.760

3) PREPARATION DU COLLOQUE _____

- Accueil des participants : 9H30
- Accueil du Président de la Commission Sport dans l'Entreprise
- Présentation de la Commission Nationale
- Tour de table des responsables régionaux et départementaux corpos

Absence de Philippe LION (Poitou-Charentes) : envoi de son rapport

- Coupe Nationale Corporative : son avenir
- Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise : Présentation par André QUIGNON
- Championnat de France Corporatif
- Réglementation - qualifications corpos
- Questions diverses (Développement - SPID)

Remises des nouvelles affiches corpos.

4) COUPE NATIONALE CORPORATIVE _____

Etude par les membres de la Commission du sondage auprès des clubs corpos, préparé par Jacques RAY.

La présentation sera faite par André PANNETIER lors de la réunion avec les responsables corpos.

Les participants devront étudier les propositions et faire remonter leurs remarques aux membres de la Commission.

Demande de renseignements du club CSADN (75) pour une participation à la Coupe Nationale Corporative, mais à la condition d'organiser à domicile.

Une réponse sera faite par Michel DENIAUD, avec accord pour recevoir.

5) AFFICHES CORPOS _____

Affiche à transmettre à WACK SPORT.

Voir avec Michel GADAL pour distribution lors de la réunion avec les entrepreneurs.

Bernard FREBET propose de diffuser des affiches dans les chambres de commerce, de l'industrie ou de l'agriculture. Il nous transmettra les renseignements lors de la prochaine réunion.

Faire une diffusion lors de la prochaine Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise.

A diffuser également lors de l'Assemblée Générale.

6) CHAMPIONNAT DE FRANCE CORPO A MULSANNE (72) _____

Cette compétition qui était prévue dans un premier temps au MANS a été confiée au club de MULSANNE (72) conjointement avec le Comité Départemental de la Sarthe.

Vérification des sols des 2 salles lors de la venue de Michel DENIAUD à MULSANNE.

Les 2 salles sont côte-à-côte : la première salle a un revêtement GERFLOR, pour la 2^e le sol est en résine.

Les salles ont été homologuées par Michel LEVEQUE, membre de la Commission des Equipements.

Courrier de Michel DENIAUD à Bernard SIMONIN pour avoir un article assez élaboré dans "France Tennis de Table".

Une réunion aura lieu à MULSANNE, soit le samedi matin, soit le samedi après-midi suivant les disponibilités des membres de la commission.

7) LA JOURNEE NATIONALE DU SPORT DANS L'ENTREPRISE _____

Les circulaires concernant la Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise seront communiquées par Michel VASSALLO au secrétariat de la Commission.

Michel DENIAUD s'est rendu à MONTLUCON, le 17 septembre, pour la remise de la table offerte au club de l'ASPTT MONTLUCON.

Cette récompense a été très appréciée par le club.

Absence du Président du Comité, mais 80 personnes étaient présentes, parmi lesquelles l'adjoint aux sports, le président du club omnisports, Jacques SAUVADET (président de la Ligue), le conseil général, le député du secteur et bien sûr le président du club, sans oublier Nicolas CUNY qui était au départ de ce projet.

La réception a eu lieu dans une grande salle (14/15 tables) avec club house.

Projet de doubler la salle (un accès handicapés est prévu dans cette magnifique salle).

8) DEVELOPPEMENT _____

- Tee-shirt corpo
- Table
- Déplacements dans les Ligues pour le développement

Voir pour 2011/2012 pour lancer d'autres actions.

- Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise : proposition de créer un "mémento" pour définir la marche à suivre pour organiser une Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise.

Proposition : clé USB à remettre aux clubs avec toutes les informations (calendriers des épreuves - contacts - règlements fédéraux, comment se licencier, marche à suivre pour le corpo, etc).

André QUIGNON et Bernard FREBET se chargent de voir ce dossier.

PARIS, le 10 décembre 2009

COLLOQUE AVEC LES RESPONSABLES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX CORPORATIFS DU 14 NOVEMBRE 2009

1/ MICHEL DENIAUD REMERCIE LES PARTICIPANTS POUR LEUR PRÉSENCE
AU SIÈGE FÉDÉRAL. _____

2/ PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPORT DANS
L'ENTREPRISE : _____

- M. Michel DENIAUD, Président de la Commission Sport dans l'Entreprise
- M. André QUIGNON, Responsable du Sport dans l'Entreprise de la Ligue du Centre
Vice Président du Comité Départemental du Loir-et-Cher, chargé du développement,
membre de la Commission Sport dans l'Entreprise chargé du site internet
- M. André PANNETIER, Responsable du Sport dans l'Entreprise de la Ligue de Bretagne,
Trésorier de la Ligue de Bretagne
Membre de la Commission Sport dans l'Entreprise, responsable de la mise en confor-
mité des circulaires de la Commission Sport dans l'Entreprise
- M. Jacques DROMARD, Vice Président de la Ligue de Bourgogne, membre de la
Commission Sport dans l'Entreprise, chargé de la réglementation du Sport dans
l'Entreprise (modification des règlements)
- M. Bernard FREBET, ancien Président de la Ligue de Basse-Normandie et président
d'honneur, ancien élu fédéral, membre de la Commission Sport dans l'Entreprise
chargé de mission sur le développement
- M. Michel VASSALLO, Président du Comité Départemental des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission Sport dans l'Entreprise, chargé de la Journée Nationale du
Sport dans l'Entreprise, responsable des quotas pour le Championnat de France
Corporatif
- M. Jacques RAY, Président de la Commission Corporative d'Ile-de-France
Trésorier de la Ligue d'Ile-de-France, responsable de la Coupe Nationale Corporative

3/ TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS ET PRÉSENTATION DE LEUR ACTIVITÉ
DANS LEUR RÉGION OU DÉPARTEMENT _____

Absence excusée de M. Dominique DUCHESNE (C.D du Calvados), souffrant.

- M. Pascal VITRANT, responsable régional corporatif, membre du Comité Directeur de
la Ligue de Bourgogne, président de la Commission Sportive du Comité Départemental
de la Nièvre, Arbitre et Formateur en Arbitrage.
Activité corporative de 2 départements sur 4 : la Nièvre et la Côte d'Or.
Championnat par Equipes et Individuels dans ces 2 départements.
Pour le département de Saône-et-Loire, une reprise de l'activité corporative est en cours
actuellement.
Département de l'Yonne : aucune activité (participation en UFOLEP).

- Il est indispensable de trouver un responsable corpo pour le développement dans le département de l'Yonne.
Organisation de Championnats Individuels Départementaux et Régionaux.
Formule : Différents tableaux à partir des Non-Classés.
Participation en UFOLEP, ce qui bloque le développement.
- M. André PANNETIER : participation dans le Finistère Nord et Sud.
Un championnat dans le Sud.
Participation seulement en UFOLEP dans le Nord.
 - M. André QUIGNON : en Indre-et-Loire, Championnat corpo en semaine.
 - M. Pascal BROUSSE, responsable corpo de la Ligue des Pays-de-la-Loire.
La Commission régionale est gérée par 5 personnes (1 membre de chaque comité).
900 licenciés.
Organisation des individuels : 100 personnes, plusieurs catégories.
Département du Maine-et-Loire : pas de championnat par équipes.
Individuels : 40 personnes.
Sur ANGERS : un effort de développement est en cours.
Département de la Mayenne : 12 équipes - en baisse
Département de la Vendée : rien cette année
Département de la Sarthe : 33 équipes - Championnat par équipes et Individuels
Organisation du Championnat de France Corporatif en 2010 à MULSANNE.
 - M. Gérard PASQUIER - Département de Loire-Atlantique :
Baisse depuis 2/3 ans - Effectifs : 600 personnes sur NANTES et ST NAZAIRE.
Environ 90 équipes sont gérées sur NANTES.
2 personnes se répartissent les tâches pour NANTES et ST NAZAIRE.
Individuels Départementaux et Régionaux.
Internet : page sur le corpo.
Essai de "redynamiser" le corpo sur la Loire-Atlantique, mais difficultés de trouver des entreprises pour participer au Championnat.
 - M. Alain TESSEBRE, responsable régional corporatif de la Ligue de Picardie.
Championnat - 73 participants toutes catégories.
1 championnat dans l'Oise : 5 clubs (10 équipes).
Pas de championnat dans l'Aisne et la Somme.
 - M. Maurice HAUFF, responsable départemental corporatif des Yvelines et membre de la Commission Régionale Corporative d'Ile-de-France.
Commission Régionale Corporative : 17 membres.
Effectifs en baisse.
Un championnat par équipes (poules de 6 joueurs).
7 poules de 8 clubs : 56 équipes.
Un championnat par équipes (poules de 3 joueurs).
5 poules de 8 clubs : (38 équipes).
Compétitions individuelles : sans problèmes.
Individuels Vétérans : sans problèmes.
Coupe d'Ile-de-France Corporative Albert-Nello DECROIX (équipes de 2 joueurs), sponsorisée par Madame LECLET.
 - Autres compétitions : Championnat Féminin, supprimé.
Principales équipes : Banques - organismes financiers - INSEE - Automobiles.
Effectifs : concurrence par la FSGT.
De nombreux joueurs viennent de province.
Importants problèmes de salles.
 - Michel DENIAUD rappelle qu'il faut absolument développer le corpo sur les départements d'Ile-de-France.
 - M^{lle} Hélène HELLEGOUARCH, nouvelle responsable du corpo pour le département des Hauts de Seine, essaie de communiquer par l'intermédiaire du bulletin du CD 92.
 - M. Patrick GILLES, responsable corpo départemental d'Ille-et-Vilaine, depuis 1996.
Championnat par Equipes de 3 joueurs, réparti en 4 divisions 39 équipes (22 clubs) - 185 joueurs cette année.
Diminution par rapport aux années précédentes.
Soucis en Ille-et-Vilaine ; Les clubs sont dirigés par des retraités qui ont du mal à recruter dans les entreprises.
Problèmes pour des équipes qui arrêtent de jouer faute de dirigeants.
Organisation d'une Coupe d'Ille-et-Vilaine par équipes de 3 joueurs.
Individuels : 100 joueurs environ - diverses catégories.
Organisation annuelle de la Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise.
Très convivial.
Soirée amicale pour tous les joueurs participants, licenciés ou non.
A réussi à récupérer 2/3 équipes.
 - M. Michel CASY (Comité Départemental de l'Indre), secrétaire de la Commission Corpo de la Ligue du Centre.
Championnat par Equipes Départemental : 4 clubs (16 équipes)
Création d'un club "CORPO 36" qui marche bien.
 - M. Michel VASSALLO, responsable corpo des Alpes-Maritimes Actions dans les Alpes-Maritimes - Championnat par Equipes (8 équipes de 3 joueurs).
Championnat de France Corporatif 2009 à MOUANS SARTOUX.
Difficultés, le corpo redémarre doucement.
 - M. André QUIGNON, responsable régional corpo de la Ligue du Centre.
6 départements dont 5 avec un Championnat par Equipes - Individuels.
Finale Régionale par Equipes.
Le département d'Eure-et-Loir vient de rejoindre le corpo. Un nouveau responsable corpo pour ce département.
Le département du Loiret vient de perdre 5 clubs.
Le département d'Indre-et-Loire : perte de clubs, mais la Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise permet d'en récupérer.
 - M. André PANNETIER, responsable régional corpo de la Ligue de Bretagne.
Remercie Patrick GILLES d'avoir résumé l'activité en BRETAGNE.
Il signale toutefois le problème des affiliations.

Beaucoup de clubs utilisent "une seule affiliation pour plusieurs clubs", ce que demandait la Ligue de Bretagne depuis longtemps.

Le corpo "sauvage" existait dans plusieurs départements et depuis que cette "seule" affiliation existe, beaucoup de clubs l'utilisent et il n'y a plus de corpo sauvage.

André PANNETIER souhaiterait que le nom du regroupement soit suivi du nom du club.

Difficultés pour SPID (Voir le problème avec le service Informatique).

Un Championnat de Bretagne Individuels avec plusieurs catégories.

Les joueurs peuvent participer dans 2 tableaux de catégories différentes.

Baisse des effectifs.

Finale régionale par équipes. Les premiers de chaque comité se rencontrent pour déterminer le Champion de Bretagne.

Organisation très conviviale.

- Mme Jacqueline BOUSSION et M. Paul GUESDON, Commission corpo de la Sarthe.

Augmentation du nombre de licenciés corpos.

"CORPO 72" regroupant 46 entreprises.

Championnat Individuels.

- M. Philippe LION, responsable corpo de la Ligue du Poitou-Charentes.

Absent - rapport transmis par courriel.

Comité de la Vienne : un championnat d'une dizaine d'équipes, une journée des Titres.

Charente : même chose, avec deux pôles d'activité l'Angoumois et le Cognaçais.

Deux-Sèvres : forte activité dans le Thouarsais depuis la création du club Thouars Corpo Ping, pas de championnat ni de journée des titres, mais quelques rendez-vous ponctuels, participation à la coupe nationale. A signaler dans le sud du département, la récupération progressive des activités pongistes de la Coupe de l'amitié Niortaise (le comité avec le club de l'AS Niort organisent des rencontres avec les adhérents, reste à les transformer en "vrai" corpo).

Charente-Maritime : rien malgré quelques demandes de joueurs.

Au niveau de la Ligue : organisation d'une journée des titres qualificative pour le championnat de France, auquel quelques joueurs du Poitou-Charentes participent tous les ans.

Globalement, le mouvement corporatif dans notre ligue s'esouffle dans la Vienne et la Charente et tend à se redévelopper dans les Deux-Sèvres. Gros efforts à faire en Charente Maritime.

Michel DENIAUD communique l'activité des Ligues non présentes à cette réunion :

- Rhône-Alpes : aucune activité
- Alsace : activité sur MULHOUSE et COLMAR (loisir)
- Aquitaine : Absent : activité non communiquée
- Auvergne : petite activité sur MONTLUCON
- Champagne : petite activité (un club est vainqueur de la C.N.C)
- Nord/Pas-de-Calais : Absent : activité non communiquée
- Franche-Comté : aucune activité
- Languedoc-Roussillon : aucune activité
- Limousin : aucune activité
- Lorraine : faible activité

- Basse-Normandie : aucune activité, manque de responsable, mais Dominique DUCHESNE du Calvados souhaiterait faire repartir le corpo

- Haute-Normandie : aucune activité

- Provence : un peu d'activité

- Midi-Pyrénées : petite activité

4/ COUPE NATIONALE CORPORATIVE

Quelques statistiques présentées par Michel DENIAUD :

Saison 1990/1991 : 61 équipes

Saison 1998/1999 : 60 équipes

Saison 2000/2001 : 42 équipes

Saison 2004/2005 : 33 équipes

Saison 2006/2007 : 28 équipes

Saison 2008/2009 : 16 équipes

La Commission Sport dans l'Entreprise, lors de sa réunion de Juin, a décidé de faire un sondage auprès des clubs corpos. Le résultat de ce sondage a été communiqué par Jacques RAY, responsable de la Commission du Sport dans l'Entreprise.

Il en résulte que sur 58 réponses reçues, 55 sont exploitables.

Résultat :

95% invoquent le niveau trop élevé de la compétition

75% invoquent un manque de motivation des joueurs. Aucune chance pour les petits classements

60% invoquent trop de compétitions, pas de week-end libres.

Commentaires des participants :

Les joueurs préfèrent jouer en semaine.

De plus, les entreprises ne participent plus au remboursement des frais ; il n'y a que la productivité qui compte dans beaucoup d'entreprises.

Il faut tenir compte également du chômage et des emplois précaires.

Quelques propositions pour améliorer la Coupe :

- exempter au 1^{er} tour les têtes de séries
- faire un tour régional
- formule 3 c/ 3

La Commission va redynamiser la Coupe en tenant compte des réflexions de chacun.

5/ LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT DANS L'ENTREPRISE

La Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise aura lieu le 13 février 2010 ; mais elle peut être jouée à une autre date.

Michel DENIAUD fait part de la remise d'une table pour la meilleure organisation 2007/2008 au club de l'ASPTT MONTLUCON.

Cette remise a été effectuée le 17 septembre à MONTLUCON, en présence de nombreuses personnalités politiques et sportives et du président de la Ligue, Jacques SAUVADET ; environ 80 personnes

étaient présentes et tout le monde était ravi que la Fédération offre une récompense pour la meilleure organisation de Tennis de Table au club de MONTLUCON.

André QUIGNON présente le dossier la Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise en Indre-et-Loire, organisée tous les ans par son Comité.

La date est réservée en dehors des vacances scolaires et à une date libre du calendrier.

Cette organisation se prépare par le "bouche à oreille", et en collaboration avec les radios locales, et la presse locale "la Nouvelle République".

Sponsors : Conseil Général d'Indre-et-Loire - "Harmonie Touraine Mutuelles" - l'Association de cardiologie du Centre Val de Loire - les chambres des métiers et du commerce.

Les droits d'engagements sont reversés à l'ACCVL (Association de Cardiologie du Centre Val de Loire).

Un chèque de 500€ leur est remis.

2 Médecins sont présents, ainsi que de nombreux arbitres encadrés par un J.A.

Organisation ouverte aux conjoints, concubins, descendants et retraités.

Une remise de prix et un buffet clôturent cette manifestation.

M. Michel VASSALLO, responsable de la Journée Nationale du Sport dans l'Entreprise, préparera les nouvelles circulaires pour la saison 2009/2010, et remise de tee-shirts aux organisateurs.

6/ CHAMPIONNAT DE FRANCE CORPORATIF _____

Le Championnat de France Corporatif a eu lieu cette saison à MOUANS SARTOUX dans les Alpes-Maritimes, dont le Président du Comité est Michel VASSALLO.

Très bonne organisation.

Très peu de forfaits ont été enregistrés malgré l'éloignement du lieu de l'organisation.

Pour la saison 2009/2010, cette manifestation aura lieu à MULSANNE (Sarthe).

12 tableaux sont organisés.

Michel DENIAUD demande aux responsables régionaux et départementaux corporatifs de faire part dans les meilleurs délais au secrétariat fédéral des forfaits connus afin de pouvoir satisfaire les remplaçants et également de faire remonter au siège fédéral les propositions de modifications des règlements de ce Championnat de France Corporatif.

Quotas : par rapport au nombre de licenciés corporatifs traditionnels.

Pascal BROUSSE (Pays-de-la-Loire) émet le souhait de partager différemment les 2 catégories Vétérans :

- Catégorie 1 : 40/59 ans

- Catégorie 2 : à partir de 60 ans

Cette demande sera étudiée par la Commission Sport dans l'Entreprise.

Pascal VITRANT (Bourgogne) rappelle que les remplaçants de Bourgogne n'avaient pas reçu l'information de leur repêchage.

7/ RÉGLEMENTATION - QUALIFICATIONS CORPOS _____

- Ententes de clubs : acceptées (à ajouter dans les règlements)
- Extérieurs : demande d'augmentation du nombre d'extérieurs afin qu'il puisse y avoir 1 extérieur par équipe
- Retraités : problèmes concernant le changement de région à la retraite

Débat concernant le classement.

Demande des Pays-de-la-Loire d'assouplir les règlements, notamment concernant le classement.

Il faut que le corpo reste convivial.

Michel DENIAUD précise qu'il y a déjà eu beaucoup d'améliorations au niveau de la réglementation.

Les propositions seront étudiées lors d'une prochaine réunion.

Proposition d'intégrer les "licenciés économiques", au même titre que les concubins, pacsés, etc.

Il pourrait être ajoutée une ligne dans l'attestation d'emploi (en précisant que le jour où il retrouve du travail, il ne pourrait plus jouer pour l'équipe).

Proposition d'intégrer également les "Demandeurs d'emploi" dans les regroupements d'employeurs.

A voir également par la Commission.

Michel DENIAUD demande aux responsables de vérifier que toutes les personnes qui jouent sont des personnes qui travaillent et doivent avoir une attestation d'emploi.

Il faut saisir les attestations d'emploi sur SPID pour donner les qualifications corporatives.

Il a été constaté trop de différences entre le nombre de licenciés SPID et les licenciés par rapport aux attestations.

Attestations : 3 992 - SPID : 4 530

3 ligues représentées à la Commission ont pu rectifier avec les bons chiffres.

Pour 2008/2009 : 4 648 licenciés.

En 10 ans, perte d'1/3.

AFFICHES DU SPORT DANS L'ENTREPRISE

Les membres de la Commission Sport dans l'Entreprise présentent aux participants les nouvelles affiches du "Sport dans l'Entreprise".

Ces affiches seront adressées aux Responsables Régionaux et Départements.

Séance levée à 13H30.

PARIS, le 10 décembre 2009

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION IFEF ARBITRAGE DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2009

Présents :

Bernard Barbier,
Jacques Barraud,
Christian David,
Françoise Lapique,
Christian Menant,
Patrick Ringel,
Claude Raeckelboom,
Patrick Royer

Excusés :

David Loriou,
Anne Combes

1 - BUDGET DE LA FORMATION ARBITRAGE

Patrick RINGEL détaille le budget prévisionnel pour 2009-2010, qui se monte à 21 000 euros en charges et 10 000 euros en produits.

Charges	21 000	Produits	10 000
Fonctionnement	4 500		
Formations, diplômes arbitrage	8 500	Formations diplômés	5 000
Colloques	6 000	Colloques	5 000
Production d'outils	2 000		

Le budget sera équilibré par aide fédérale. Il évoque la possibilité de faire appel à des micro-projets européens pour aider à la prise en charge des dépenses

2- ETUDE DES COÛTS DES FORMATIONS AC AR JA1 JA2 JA3

Partant du constat que les tarifs indiqués dans le catalogue fédéral 2009-2010 pour les formations en arbitrage effectuées au niveau régional sont très nettement inférieurs à ceux des saisons précédentes, il est nécessaire d'évaluer au mieux les coûts.

En rappelant que le souhait est de réaliser les formations par 2 formateurs à tous les niveaux, et en fonction du nombre habituel de stagiaires, le détail est le suivant :

Type de formation	AC	AR	JA1	JA2	JA3
Durée formation	4H	8H	8H	12 H	16 H
Nombre de formateurs	2 FO	2 FO	2 FO	2 FO	2 FO
Coût pour	12 stagiaires	12 stagiaires	12 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires

Coût formateur	déplacement	50	100	100	100	100
	formation	82,5	165	165	250	330
	repas/hébergement		38	38	235	273
Documents			78	216	108	108
Matériel distribué		96	96			
Amortissement matériel			20	20	20	20
Frais administratifs		50	72	72	60	60
Location salle		100	150	150	300	300
Epreuve pratique	déplacement+ vacation		200	300	150	150

3 - PROCÉDURE DE VAE _____

Les possibilités d'obtention d'un grade de formateur par validation des acquis de l'expérience sont étudiées. Il est proposé de permettre une VAE pour certains grades avec des pré-requis correspondants : FO1, FO2-Arb, FOFO, FO3 ; elle ne sera pas possible pour le grade FO2-JA.

Les pré-requis par grade sont les suivants :

FO1	Etre Arbitre National - Juge Arbitre National
FO2-Arb	Etre Arbitre International - Juge Arbitre National
FOFO	Etre FO2-Arb et FO2-JA, Arbitre National et JA3
FO3	Etre FO2-Arb et FO2-JA, Arbitre International et JAN

Une formation de formateur par le tronc commun fédéral sera nécessaire. Le dossier comprenant un CV, lettre de motivation, devra être adressé avant le 30 octobre de la saison en cours, pour examen par une commission de validation au cours de la session fédérale de formation, qui pourra demander des compléments et une audition éventuelle du candidat.

4 - LES POWERPOINTS DE FORMATION _____

Ce mode de présentation sera accentué, et servira de "conducteur" pour la séance, certaines diapositives servant uniquement pour amorcer un autre mode (collecte, par exemple).

Claude RAECKELBOOM se propose de compléter en concertation avec Anne COMBES les diaporamas des formations arbitrage.

Françoise LAPICQUE proposera des diaporamas pour les formations JA2 et JA3.

5 -PERF TT _____

Patrick ROYER se charge de réaliser la trame du module JA3, en partant des diaporamas mentionnés précédemment.

Pour le module de recyclage des JA1, Christian DAVID et David LORIOU sont mandatés.

Christian DAVID évoque le problème du faible nombre de tuteurs ayant eu la formation initiale pour PerfTT.

6 - PRÉPARATION DES FORMATIONS À BOURGES, 28 AU 31 JANVIER _____

En fonction des disponibilités et des nombres de stagiaires inscrits, sont prévus :

* FO1 : 2 groupes : C. DAVID, C. MENANT, D. LORIOU et P. RINGEL

* FO2-JA : J. BARRAUD et P. ROYER.

7 - PRÉPARATION DU REGROUPEMENT DES RESPONSABLES DE FORMATION _____

Les thèmes retenus cette année concernent 2 groupes en parallèle :

* AN en Pro d'une part et JAN, FO2-JA d'autre part : harmonisation des pratiques ; responsables Jacques BARRAUD et Christian MENANT

* Formations en régions, attentes et Perf TT ; responsable : Christian DAVID

Des intervenants seront sollicités : les noms de Jean-René CHEVALIER, Emmanuelle COUBAT et Christian MARTIN sont avancés. Ce colloque pourrait se tenir les 8 et 9 mai, à Bourges, sous réserve de disponibilité.

Patrick RINGEL rappelle que le budget formation de cette année ne permettra pas d'inviter les responsables de Ligue, comme il était habituellement fait. Il contactera Nicolas BARBEAU pour complément d'information sur les possibilités de demande d'aide auprès d'AGEFOS, afin d'expliquer aux ligues cette démarche dans le courrier d'invitation qu'il se charge de rédiger, pour envoi le plus tôt possible.

8 - DIVERS _____

* **Formation AN** : Claude RAECKELBOOM fait le point sur les inscriptions qui lui sont parvenues à ce jour. La présélection se fera lors des Championnats de France des Régions : les aspects organisationnels en sont discutés, ainsi que les alternatives pour les candidats ne pouvant être présents sur cette compétition. Claude y assurera cette présélection avec Bernard BARBIER.

* **Formation FO2-Arb** : il est proposé de faire évoluer la formation, en rendant obligatoire la formation par le tronc commun de formateur fédéral, en y incluant des questions de mise en situation.

Pour cette saison : deux candidats inscrits seulement. Il leur sera proposé d'attendre la saison prochaine, ou de remplacer la formation prévue à Bourges par le tronc commun dès cette année, à Poitiers du 12 au 14 février, puis sur les titres nationaux à Cherbourg.

* **Formation AI** : une formation avec examen d'Arbitre International sera organisée en France au printemps prochain.

* **Formation SPIDD** : souhait de sensibilisation à SPIDD dans les formations JA2 et progressivement de la mettre en pré-requis pour formations JA3 et à FO2-JA. Pour cela il conviendrait d'augmenter le nombre de formateurs à SPIDD.

* **Formations de formateurs** : proposition de ramener le délai entre FO1 et FO2 à 2 ans (au lieu de 3 ans)

* **Mise à jour des documents arbitrage sur le site de la FFTT** (rubrique Sportif / Arbitrage/ Formation) : concerne : Procédures, Calendrier des formations, Manuel JA1, Manuel JA2-JA3, Classeur JA1, Documents JA2, Documents JA3.

Patrick RINGEL transmettra pour modification les nouveaux documents (présents sur l'ENT).

* **Catalogue des formations** : quelques erreurs sont relevées. Christian MENANT se charge de les faire corriger.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION "RETRANSMISSION PRO A PAR INTERNET" DU 05 DÉCEMBRE 2009

Présents pour les clubs :

Christian ADAM (Pontoise-Cergy),
Michel AUDE (Grand-Quevilly),
Caroline CHILA (Levallois),
Patrick LAVILLE (Saint Berthevin Saint Loup)
Sébastien LINDEN (Saint-Denis),
Alain MONDESIR (Kremlin-Bicêtre).

Présents pour la FFTT :

Alain DUBOIS
(Président),
Christian DELARUELLE
(Vice-Président),
Jean-Claude MOLET
(membre du bureau fédéral et représentant du groupe Elite FFTT),
Nicolas BARBEAU
(Directeur Marketing/Développement),
Geoffroy PURKART
(Chef de projet)

Invité :

Arnaud ANCHELARGUE
(endirectv.com - prestataire),
Alexis ZIRKRIA (Monteur Vidéo)

Excusés pour les clubs :

Bruno ABRAHAM
(Hennebont),
Loic BREHU (Chartres),
Gallien DELAGE (Joué les Tours),
Fabrice KOSIAK (Issy les Moulineaux),
Michel LACOMME (Cestas),
Jean-Pierre LE MELLEDO (Niort),
Eric MASSON (Istres),
Virginie QUINT (Saint-Quentin),
Gérard SARAZIN (Angers),
Franck SEYNHAEVE (Lys Lille Métropole),
Guy SOULARD (La Romagne),
Philippe VERDES (Marmande)

Ouverture de la réunion à 11h00.

Diffusion de la réunion en direct sur Internet www.fftt.tv

1/ TOUR DE TABLE - PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS _____

2/ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE RETRANSMISSIONS DES RENCONTRES DE PRO A PAR INTERNET _____

- a/ Introduction: "objectifs du projet et point d'étape"
Christian DELARUELLE, Vice-président F.F.T.T - Marketing/Communication
- b/ Présentation du projet
Geoffroy PURKART, Chef de projet au Département Marketing/Communication FFTT
- c/ Présentation du modèle économique en construction
Nicolas BARBEAU, Directeur du Pôle Marketing/Développement FFTT
- d/ Présentation du site www.fftt.tv et du dispositif technique
Arnaud ANCHELARGUE, Directeur d'endirectv.com.
- e/ Proposition chiffrée du modèle économique
Christian DELARUELLE

3/ ECHANGES AVEC LES CLUBS DE PRO A REPRÉSENTÉS _____

Alain DUBOIS précise que ce projet est piloté par la cellule Marketing/Communication de la FFTT. Ce projet n'est pas directement lié aux travaux du Groupe Elite.
Il précise également que la F.F.T.T envisage toujours d'associer un partenaire "titre" aux Championnats de Pro A.

Les clubs présents et certains représentés déclarent que la somme demandée aux clubs de 3000 euros, lors de la dernière réunion du groupe élite, était trop élevée.
La nouvelle somme précisée de 1500 euros apparaît plus correcte. Il convient cependant de préciser qui doit les prendre en charge (club recevant, les 2 clubs avec part respective ?).

Christian ADAM (représentant suppléant des clubs de Pro A messieurs) fait part que certains clubs de Pro A ont déjà pris des engagements concernant la diffusion de leurs rencontres par Internet, notamment le club de Pontoise-Cergy avec la société Bwin.
Christian DELARUELLE précise que les accords commerciaux déjà signés par les clubs, concernant les retransmissions par Internet, ne seront pas remis en question pour la saison en cours mais qu'il s'agit désormais de se mettre en conformité avec la législation car les droits marketing et d'image de la compétition appartiennent à la fédération.

Caroline CHILA souhaiterait qu'Hubert GUERIAU et Christian MARTIN qui entretiennent les relations de la FFTT avec Sport + soient associés à ce projet.
Nicolas BARBEAU précise que ceux-ci sont au courant du projet. Sport +, par l'intermédiaire de Sébastien DUPUIS - commentateur - l'est également. Ce projet vient en complément pour donner plus de visibilité au tennis de table sur les médias (Internet est un autre support média). L'objectif est notamment de donner plus de possibilités marketing pour la Pro

A. Il est d'ailleurs possible que certains extraits de matchs de Pro A puissent intéresser Sport +. La TV par Internet va permettre au public pongiste de mieux suivre le cours de la saison mais donne également la possibilité au grand-public de voir du ping. L'objectif est bien d'avoir un nouveau support de promotion. Il faut chercher à mieux scénariser la compétition (comme un film) pour l'offrir aux différents médias (utilisation et exploitation des images) et ainsi se donner la possibilité de "vendre" des supports marketing aux annonceurs. C'est un projet expérimental et innovant. Il faut affiner la stratégie média globale et la réajuster au fur et à mesure de l'évolution du contexte, de l'environnement, et des possibilités existantes. L'Internet est un outil parmi d'autres.

Les clubs souhaiteraient que le site et les matchs retransmis soient promus en amont. Il faut donner le maximum de possibilités pour développer les connexions.

Alain DUBOIS (F.F.T.T) et Arnaud ANCHELARGUE (endirectv.com) proposent de prendre en charge les frais de production des 2 premières retransmissions, les 5 et 26 janvier 2010, pour lancer véritablement le projet.

Fin de la 1^{ère} partie de la réunion à 13h00.

Fin de la diffusion de la réunion sur Internet.

Ouverture de la 2^{ème} partie de la réunion à 14h00.

Intervention d'Alexis ZIRKRIA qui exprime sa disponibilité pour aider la Fédération et les clubs de Pro A pour développer le contenu vidéo du site dédié aux retransmissions.

Les clubs de Pro A représentés souhaitent discuter du partage du coût de participation entre le club recevant à domicile et le club "visiteur".

Jean-Claude MOLET suggère que le coût soit à la charge du club recevant car c'est lui qui maîtrise les supports partenariaux visibles à l'image. Après échanges, il est donc décidé que la globalité du montant sera pris en charge par le club recevant (car c'est lui qui a le plus de possibilités de vendre les supports disponibles sur place). Dans la mesure du possible, un avantage sera accordé par la F.F.T.T aux clubs participants financièrement à ce dispositif, pour privilégier la diffusion de leurs rencontres à l'extérieur.

Il est convenu que la F.F.T.T proposera un calendrier des rencontres retransmises, au fur et à mesure de l'avancée du Championnat, et dans l'attente des réponses des clubs de Pro A pour leurs participations ou non à ce dispositif.

La F.F.T.T expose ses critères par ordre décroissant pour le choix des retransmissions : participation financière du club au dispositif, enjeu sportif, estimation de connexions, diffusion d'un maximum de clubs différents, départage du type de retransmission selon la répartition de licenciés par sexe soit environ 80% de rencontres messieurs et 20% de rencontres dames.

Les clubs de Pro A souhaitent qu'un choix de rencontres soit d'ores et déjà arrêté concernant les 2 retransmissions gratuites des journées des 5 et 26 janvier 2010. En concertation avec les clubs représentés, la rencontre au sommet de Pro A dames, Mondeville / Saint-Berthevin - St Loup pour le compte de la 8^{ème} journée, ainsi que la rencontre de Pro A messieurs, Chartres / Angers pour le compte de la 9^{ème} journée sont choisies pour ces retransmissions "test" (sous réserves des configurations techniques requises).

Les clubs font part de leur souhait d'avoir une présentation des clubs sur le site ou sur une rubrique du site fédéral ou encore sur un site dédié. Ils insistent auprès du prestataire endirectv.com, sur la mise en place le plus rapidement possible d'un live-scoring des autres rencontres (possibilité de faire un lien avec les sites des clubs sur ce sujet). Ils seraient aussi intéressés par des statistiques sportives sur les rencontres et les performances des joueurs et joueuses.

Geoffroy PURKART revient sur 4 différents niveaux de visibilité pour les partenaires de la F.F.T.T et des clubs jouant à domicile à travers le site dédié www.fftt.tv

- bannières publicitaires que la F.F.T.T utilisera pour y associer ses partenaires,
- supports "matériel" (table, séparations, maillots) pour les clubs,
- un panneau d'annonceurs (FFTT et/ou clubs) en arrière plan lors des interviews des joueurs ou personnalités
- des "billboard" pourront être réservés aux clubs et diffusés entre les matchs.

Ces options de visibilité seront précisées dans le courrier de demande de participation prochainement adressés aux clubs de Pro A pour la période allant de janvier à juin 2010 (2^e phase).

Jean-Claude MOLET souhaite que le cahier des charges soit fourni à cette occasion pour les clubs accueillant.

Caroline CHILA souhaite avoir un décompte précis des billboards disponibles (nombre, à quels moments, temps associés) et des espaces disponibles sur le panneau pour les interviews.

La présentation du projet et le compte-rendu de cette réunion seront envoyés à l'ensemble des clubs de Pro A. Puis, une demande de participation leur sera adressée, avec une date butoir de réponse fixée au 10 janvier 2010, suite à la 1^{ère} retransmission "test".

Un point intermédiaire sur ce dispositif sera fait en mars/avril.

Fin de la réunion à 16h00.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION IFEF DIRIGEANTS DU 5 DÉCEMBRE 2009

Présents :

Emmanuelle Coubat,
Denis Tavemier,
Raymond Godel,
Jean-Claude Liebon,
Gérard Longetti,
Jacques Martin,
Michel Golf,
Christian Rabaud,
Jean-Pierre Espieu,
Nicolas Barbeau

Absents :

Bruno Bellet,
Thibaut Huriez,
Laetitia Audinet,
Marie Charron,
Adrien Dodu,
J-P. Bazile

Invité :

Nicolas Moussy
(web Master et
développement activités web)

1.- INTRO ET RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PAR J-P. ESPIEU _____

2.- CENTRE DE RESSOURCES _____

A. Recommandations pour définir l'arborescence

Nicolas MOUSSY précise que le Centre de ressources est un nouveau média support d'Internet et qu'il doit être intégré dans le dispositif global de la communication fédérale par Internet. En effet, il existe d'autres supports (Perf'TT, SPID, TV par Internet, site fédéral) et il serait donc judicieux de réfléchir à leur articulation et leur complémentarité (quels besoins, quels publics, quel support média Internet).

Le groupe dirigeant est essentiellement concerné par "TT Pratique" et "Perf'tt" (dont l'intitulé devrait devenir "Formation TT ou Form'TT").

Nicolas MOUSSY a travaillé le vendredi avec Thibault HURIEZ (absent aujourd'hui pour cause de TELETHON dans son club en présence de J. SECRETIN) pour mieux comprendre notre arborescence définie à LYON.

Conseils généraux :

- Accueil dans le bandeau d'accueil (de manière à "gagner" une rubrique) : les actualités y seront intégrées,
- FAQ dans chaque niveau concerné,
- Un "contact" spécifique par rubrique (rôle différent de celui de tuteur),
- La priorité consiste à définir l'architecture avant d'envisager les contenus.

Contraintes techniques :

- 6 accès de premier niveau (= rubrique principale) maximum,
- Utiliser des titres de rubriques courts, c'est-à-dire composé d'un ou deux mots (sans cela, le menu ne pourra être affiché sur la page),
- 3 niveaux d'indentation maximum.

B. Modification de la définition d'arborescence faite à LYON

Nous avons travaillé sur cette restructuration en cherchant à respecter les conseils de Nicolas Moussy. Pour cela, 6 rubriques principales ont été retenues :

- RH Bénévoles
- RH Employés
- Gestion Sportive
- Gestion Administrative et Financière (il faudra trouver un titre plus court, pourquoi pas administration et finance ?)
- Développement des Clubs
- Développement des Publics

Le fichier joint à ce mail correspond au travail réalisé à l'issue de la réunion. Il nous reste donc à "peaufiner" les 20 % environ manquants.

Vos commentaires et ajouts seront bienvenus pour compléter la prise de notes de cette réunion.

Ce document va servir de base de travail à Nicolas MOUSSY et au stagiaire qui doit le rejoindre début Janvier : pour leur faire gagner du temps ne pas introduire trop de modifications...

Il est décidé que Thibaud HURIEZ, s'il en est d'accord, sera le seul interlocuteur de Nicolas Moussy afin d'éviter le travail en parallèle sur différentes versions de documents de travail.

C. Plan d'action pour avancer sur le centre de ressources

- 1) Définir une première architecture afin de permettre la réalisation technique du site,
- 2) Répartition des contenus entre les différents sites et élaboration des contenus spécifiques = aspects éditoriaux
- 3) Démarche politique pour obtenir l'adhésion des décideurs
- 4) Communication pour "vendre" le site et en assurer l'utilisation par les utilisateurs cibles.

Un temps de réflexion sur ce point sera accordé lors de la prochaine réunion de la CFF du 22 janvier 2010. Il serait intéressant de programmer une réunion du groupe dirigeant dans la foulée, c'est-à-dire le 23 janvier voire le WE complet des 23 et 24 janvier 2010.

Jean-Pierre ESPIEU

3 - POINT SUR LES GAD _____

Jacques Martin effectue un point sur l'avancée du dossier "GAD". Le recensement a permis d'identifier 69 référents GAD représentant 41 départements et 14 ligues.

Un courrier de relance va rapidement être envoyé aux présidents de ligues et comités n'ayant pas répondu dans lequel sera proposé un soutien pour la mise en place de GAD s'ils n'en disposent pas.

Jacques Martin insiste sur l'importance de la communication pour maintenir le contact avec les personnes recensées.

Outre l'invitation au séminaire de Valence d'hiver (envoyée début décembre), sur le thème de l'accompagnement, plusieurs pistes sont envisagées :

- proposer des "outils" pour les aider dans l'accompagnement,
- les recontacter pour effectuer un recensement des outils, méthodes, bonnes pratiques utilisées dans leurs actions d'accompagnement locales de manière à favoriser ensuite la mutualisation (via la "mallette GAD" ou la rubrique "bonne pratique" du centre de ressources).

4 - POINT SUR LE SÉMINAIRE D'HIVER DE VALENCE _____

Le séminaire de Valence d'hiver s'inscrit dans la continuité du colloque des présidents. Ainsi, un seul thème de formation a été retenu portant sur "la démarche d'accompagnement".

Un groupe de travail composé de membres du groupe dirigeants (composé d'A. Dodu, M. Golf, J. Martin et D. Tavernier) se déplacera également à Valence pour travailler sur les outils, c'est-à-dire la "mallette GAD". Nicolas Barbeau fait remarquer que la formation sur l'accompagnement risque de faire émerger de nouveaux besoins d'outils ; un décalage risque donc d'apparaître avec le groupe travaillant sur ce sujet. Plusieurs versions de la mallette seront donc nécessaires afin (ou avant) de réellement répondre aux besoins des "accompagnateurs".

Emmanuelle Coubat et Nicolas Barbeau apportent quelques informations complémentaires sur la stratégie envisagée pour relancer les GAD's.

Les réflexions présentées s'inspirent de l'exemple du handball et de discussions avec des responsables du CNOSF.

Plusieurs étapes sont à envisager :

- Revoir le processus d'accompagnement en proposant des formations aux "accompagnateurs" telles que celle proposée au séminaire d'hiver 2009,
- Proposer les outils d'accompagnement
- Il est indispensable d'impliquer les différents acteurs concernés en les valorisant et en communiquant. Il conviendra d'envisager le modèle financier et la stratégie politique pour relancer et redynamiser les GAD.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2009

Présents :

Jean-Pierre Foucher,
Jean-Luc Guillot,
Vincent Loriou,
Lucien Nayrolles,
Jean-Jacques Brion,
Georges Gauthier,
Sylvie Thivet

Excusés :

Jacques Barraud,
Patrick Ringel,
Bernard Mahé,
Jean-René Chevalier

Assiste :

Michel Brémond

1. 4^E JOURNÉE DU SAMEDI 24 OCTOBRE 2009

Feuilles de rencontre non saisie sur SPID (Détail des parties)

Une sanction financière de 100€ pour feuille de rencontre non saisie sur SPID (Détail des parties) par le club recevant est appliquée au club suivant :

Mondeville USO 1 Pro A Dames
Créteil 1 Nationale 1 dames poule C
Créteil 2 Nationale 1 dames poule B
Dijon 1 Nationale 3 messieurs poule L

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Une sanction financière de 40€ pour envoi d'une feuille de rencontre hors délais postaux par le club recevant est appliquée aux clubs suivants :

Biarritz Goélands 1 Nationale 2 messieurs poule D
Antibes Juan le Pins 1 Nationale 2 messieurs poule E
Le Chesnay 78 AS 1 Nationale 2 messieurs poule A
Morez Saint Laurent TT 1 Nationale 3 messieurs poule L
Ozon Pays 1 Nationale 3 messieurs poule D
Ping Saint Jean/Ingre Nationale 2 dames Poule C

Feuilles de rencontre non réglementaires

Une sanction financière de 10€ pour envoi d'une feuille de rencontre non réglementaire par le club recevant est appliquée aux clubs suivants :

Neuilly sur Seine 1 Nationale 1 dames poule B

Nationale 1 dames poule C: Vannes-Fontenay

La rencontre a débuté à 17h10 après accord des deux équipes.

Décision : le résultat de la rencontre est entériné

Nationale 2 dames poule B: Entente Tassin-Couzon-Perols

La joueuse Astié Marine (Perols), abandonne sur blessure lors de la première manche de sa première partie elle essaie de rejouer sa deuxième partie qu'elle abandonne également à la première manche, pas de certificat médical fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueuses pour les deux parties. De plus conformément à la CSF 2.6.1 pour non présentation d'un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain une pénalité financière de 100 euros est appliquée.

Nationale 2 dames poule C: Entente Ingré-St Jean-Rennes

La joueuse Brard Isabelle (Ingré-St Jean), abandonne sur blessure au premier point lors de la première manche de la partie l'opposant à Jehan. Cette partie a été lancée par le juge-arbitre avant que le score soit acquis pas de certificat médical fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueuses pour la partie. De plus conformément à la CSF 2.6.1 pour non présentation d'un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain une pénalité financière de 100 euros est appliquée.

Nationale 2 dames poule C: Eaubonne-St Gratien- Grand - Quevilly 2

La rencontre a débuté à 17h55 après que Grand Quevilly ait informé à 16h20 de son retard et du fait d'un problème de licenciation pour Julien Pascale qui a été résolu à 17h50 en collaboration avec Jacques Barraud.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné.

Nationale 2 dames poule D: Chelles-Colmar

Les joueuses Didierjean Christelle 891 points et Poilpret Justine 670 points (Colmar) ne possèdent pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (supérieur ou égal à 900 points article 64.5).
Décision : selon l'article 64.5 du championnat par équipes, au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre. En conséquence, l'équipe de Colmar est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 1 messieurs poule A : Hennebont - Nice 2

L'équipe de Nice 2 ne s'est pas déplacée à Hennebont, le Juge-arbitre et l'équipe adverse ont été prévenus

Décision : l'équipe de Nice est déclarée forfait simple pour cette journée perd la rencontre 0-11 marque 0 point rencontre conformément à l'article 9 titre II -règles applicables à toutes les compétitions. De plus, il est procédé à la confiscation de la caution, le club devra régler à la FFTT la somme de 1075 euros correspondant aux frais de déplacement aller et retour conformément à l'article 77.2 b dernier alinéa titre VII du championnat par équipes.

Nationale 1 messieurs poule A : Nancy 1 - Chartres 2

Jet de raquette violent de Calbrix Nicolas (Chartres) qui a eu pour conséquence de perforer une séparation.

Décision : Saisie de l'IND à l'encontre de M Calbrix.

Nationale 1 messieurs poule B: Abbeville 1- CAM Bordeaux

L'équipe de Bordeaux en raison de 3 joueurs malades ne s'est pas déplacée à Abbeville, qui a été prévenue ainsi que le juge-arbitre.
Décision : l'équipe Bordeaux est déclarée forfait simple pour cette journée perd la rencontre 0-11 marque 0 point rencontre conformément à l'article 9 titre II -règles applicables à toutes les compétitions. De plus, il est procédé à la confiscation de la caution, le club devra régler à la FFTT la somme de 809 euros correspondant aux frais de déplacement aller et retour conformément à l'article 77.2 b dernier alinéa titre VII du championnat par équipes.

Nationale 3 messieurs poule G: Souché Niort-Entente St Lo-Coutances

Réserve par l'entente ST Lo-Coutances à 19h05 car le sol est devenu glissant au bout d'une demie heure de jeu. Les conditions de jeu sont devenues complètement normales à 19h15 suite à hausse du chauffage et départ de deux équipes de régionale.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné et le dossier est transmis à Jacques Hélaine pour aider le club à améliorer les conditions de jeu.

Nationale 3 messieurs poule I: Angers Vaillante 3- Argentan 4

Le joueur Robillard David (Argentan), abandonne sur blessure à l'issue de la deuxième manche de sa dernière partie.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueurs pour la partie.

2. 5^E JOURNÉE DU SAMEDI 07 NOVEMBRE 2009 _____

Feuilles de rencontre non saisie sur SPID (Détail des parties)

Meudon AS Nationale 3 messieurs poule L
Meudon AS Nationale 2 dames poule B

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Pontoise Cergy Nationale 3 messieurs poule I
Chalon sur Saône TT Nationale 3 messieurs poule L
Romilly Sports 10 Nationale 2 dames poule F

Nationale 1 dames poule B: Souché-Niort-Neuilly S/S

L'équipe de Neuilly en raison d'absences pour examens universitaires ne s'est pas déplacée à Souché Niort, qui a été prévenue ainsi que le juge-arbitre.

Décision : l'équipe de Neuilly est déclarée forfait simple pour cette journée perd la rencontre 0-10 marque 0 point rencontre conformément à l'article 9 titre II - règles applicables à toutes les compétitions. De plus, il est procédé à la confiscation de la caution, le club devra régler à la FFTT la somme de 499.50 euros correspondant aux frais de déplacement aller et retour conformément à l'article 77.2 b dernier alinéa titre VII du championnat par équipes.

Nationale 2 dames poule D: Forbach-Seclin

La joueuse Delabre Carole (Seclin), abandonne sur blessure lors de la 3^e manche de sa quatrième partie, pas de certificat médical fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueuses pour la partie en cours.

Nationale 2 dames poule G: Roubaix-Isséenne

La joueuse Pang Céline (Isséenne), abandonne sur blessure lors de la première manche de sa deuxième partie, pas de certificat médical fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueuses pour la partie. Pang Céline perd les points qu'elle aurait dû perdre pour sa troisième partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'elle aurait pu gagner.

Nationale 1 messieurs poule A: Chartres 2- Fréjus 1

Le joueur Dhotel Théophile (Chartres), abandonne sur blessure à la première manche de sa 1^{ère} partie, un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive est fourni.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs pour la partie en cours et la perte de points doit être appliquée au joueur Dhotel pour sa 2^e partie.

Nationale 2 messieurs poule B: L'Hay les Roses- Boulogne/Mer

Le joueur Baranek Yvan (Boulogne), abandonne sur blessure après la deuxième manche de sa 1^{ère} partie, certificat médical de contre-indication à la pratique sportive de 5 jours, daté du 05/11/09 est fourni.

Décision : conformément au règlement médical chapitre III article 9.1 la participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition. Par conséquent ce joueur n'est pas qualifié pour la date du 07/11/09. L'équipe de Boulogne est déclarée battue 0-11 et marque 0 point rencontre et une pénalité financière de 100 euros pour joueur non qualifié conformément à la circulaire 2.6.1 est appliquée.

Nationale 2 messieurs poule E: Montpellier 2- Frejus 2

L'équipe de Fréjus ne comportait que 5 joueurs dans sa composition d'équipe.

Décision : Conformément à l'article 46 titre IV chapitre II du championnat par équipes national, les équipes doivent être complètes, par conséquent l'équipe de Fréjus est déclarée battue 0-11 et marque 0 point rencontre et une pénalité financière de 200 euros conformément à la circulaire 2.6.1 est appliquée pour équipe incomplète.

Nationale 3 messieurs poule A: Section Paloise- Blagnac

Le joueur Fougère Manuel (Section Paloise), ne se présente pas à l'appel de son nom et n'entre pas dans l'aire de jeu pour sa dernière partie en raison d'une blessure à l'épaule.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, Fougère Manuel perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire Jamki Freddy n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule D: Nîmes 2- ASPTT Romans

Courrier de réclamation(chrono 1227) de M. Petit président de ASPTT Romans qui demande annulation du carton rouge infligé à M. Hubert justifiant sa demande par le fait que la rencontre n'ait pas été jugée-arbitrée de manière équitable.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à l'article 20 du Championnat de France par équipes titre I chapitre II, la réclamation aurait dû être inscrite par le JA sur la feuille de rencontre où chaque capitaine aurait signé et confirmée dans les 72 heures par pli recommandé accompagnée de la caution. Par conséquent cette réclamation n'est pas recevable.

3. 6^e JOURNÉE DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009 _____

Nationale 1 dames poule A: Béthune - Marly le Roi

La joueuse Chatenay Julie (Marly), abandonne sur blessure au cours de la troisième manche de sa 3^e partie.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueuses pour la partie en cours et la perte de points doit être appliquée à la joueuse Chatenay pour sa 4^e partie. Son adversaire Julie Dekeirel n'est pas créditée des points qu'elle aurait pu gagner.

Nationale 1 dames poule B: Mayenne - Etival-Clairefontaine

La joueuse Nonaka Mariany (Mayenne), abandonne sur blessure à l'issue de sa 3^e partie et ne se présente pas à l'appel de son nom pour sa 4^e partie.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, Nonaka Mariany perd les points qu'elle aurait dû perdre si elle avait participé et perdu cette partie. Son adversaire Untea n'est pas créditée des points qu'elle aurait pu gagner.

Nationale 1 dames poule B: Clichy- Nantes

La joueuse Daniel Bérengère (Nantes) 714 points ne possède pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (supérieur ou égal à 1100 points article 63.6).

Un courrier d'explications par Mme Alleaume ainsi que les différents certificats médicaux d'inaptitude ont été transmis à CSF.

Décision : selon l'article 63.6 du championnat par équipes, seules les joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1100 points (classées 11 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

En conséquence, l'équipe de Nantes est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 2 dames poule B: Montbeugny- Nîmes

Les joueuses Joannon Carla 855 points et Martin Océane 824 points (Nîmes) ne possèdent pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (supérieur ou égal à 900 points article 64.5).

Décision : selon l'article 64.5 du championnat par équipes, au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre. En conséquence, l'équipe de Nîmes est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 2 dames poule C: Lys Lez Lannoy - Grand Quevilly

L'équipe de Grand Quevilly ne s'est pas déplacée à Lys Lez Lannoy en raison de la maladie de deux joueuses.

Décision : l'équipe de Grand Quevilly est déclarée forfait simple pour cette journée perd la rencontre 0-10 marque 0 point rencontre conformément à l'article 9 titre II -règles applicables à toutes les compétitions. De plus, il est procédé à la confiscation de la caution, le club devra régler à la FFTT la somme de 422 euros correspondant aux frais de déplacement aller et retour conformément à l'article 77.2 b dernier alinéa titre VII du championnat par équipes.

Nationale 2 dames poule D: Seclin - Colmar

Les joueuses Didierjean Christelle 891 points, Poilpret Justine 670 points et Ancel Emma 500 points (Colmar) ne possèdent pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (+de 900 points article 64.5).

Décision : selon l'article 64.5 du championnat par équipes, au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre. En conséquence, l'équipe de Colmar est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 2 dames poule D: Pontoise - Chelles 2

Les joueuses Mfou'ou Léa 500 points et Adam Camille 600 points (Pontoise) ne possèdent pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (+de 900 points article 64.5).

Décision : selon l'article 64.5 du championnat par équipes, au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre. En conséquence, l'équipe de Pontoise est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 2 dames poule G : St Quentin - Isséenne

La joueuse Tramart Nadège (Isseenne) en raison d'une blessure à l'avant-bras ne se présente pas à l'appel de son nom pour sa deuxième partie, certificat médical de contre-indication à la pratique sportive non fourni à la date du 04/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, Tramart Nadège perd les points qu'elle aurait dû perdre si elle avait participé et perdu cette

partie. Son adversaire Ricque Mélanie n'est pas créditée des points qu'elle aurait pu gagner.

Nationale 1 messieurs poule B: Boulogne/Mer- Lys Lille Métropole 1

Le joueur Leroy David (Boulogne), abandonne après sa 1^{ère} partie, un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive est fourni.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, Leroy David perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu sa 2^e partie. Son adversaire Lefevre n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule D: Pays d'Ozon- US St Egrève

Le joueur Thibault Daniel (St Egrève), abandonne sur blessure après la deuxième manche de sa 1^{ère} partie, certificat médical de contre-indication à la pratique sportive non fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs pour la partie en cours et la perte de points doit être appliquée au joueur Thibault pour sa 2^e partie. De plus conformément à la CSF 2.6.1 pour non présentation d'un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain une pénalité financière de 100 euros est appliquée.

Nationale 3 messieurs poule D: Toulon - Istres 3

Le joueur Guicherd Arnaud (Toulon), abandonne lors la première manche de sa 2^e partie certificat médical de contre-indication à la pratique sportive non fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs pour la partie en cours

Nationale 3 messieurs poule G: Souché-Niort- Pays Courvillois

Le joueur Dargon Jean-Noël (Pays-Courvillois), abandonne sur blessure lors la quatrième manche de sa 3^e partie.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs.

Nationale 3 messieurs poule K: 4 S Tours 3- Reuilly

Le joueur David Sébastien (Reuilly), abandonne sur blessure après la première manche de sa 2^e partie. Certificat médical de contre-indication à la pratique sportive non fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs pour la partie en cours et la perte de points doit être appliquée au joueur David Sébastien pour sa 3^e partie.

Nationale 3 messieurs poule K: St Laurent - Bourges

Le joueur Sturbois Thomas (St Laurent), abandonne sur blessure après la deuxième manche de sa 1^{ère} partie, certificat médical de contre-indication à la pratique sportive non fourni à la date du 10/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux deux joueurs pour la partie en cours et la perte de points doit être appliquée au joueur Sturbois pour sa 2^e partie. De plus conformément à la CSF 2.6.1 pour non présentation d'un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la

compétition ou du lendemain une pénalité financière de 100 euros est appliquée.

4. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES ZONE _____

a) Le 18 septembre 2009, Mademoiselle Sabrina Charvin a prévenu du forfait général de l'équipe 1 féminine de Paron qui évolue en Pré-Nationale féminine de la Zone 5.

Décision : La commission sportive fédérale en application de l'article 17.3 page 85 des règlements sportifs décide :

- L'équipe de Paron est déclarée forfait général.

En application de l'article 77.3 page 103

- L'équipe de Paron est mise hors compétition pour la saison en cours. Toutes les équipes de numéro supérieur du championnat féminin sont mises hors compétition pour la 1^{ère} phase et descendent dans la division inférieure à la fin de cette phase

- Tous les résultats des rencontres de la poule concernant cette équipe sont annulés ainsi que les points résultats acquis par ses adversaires.

- Aucune équipe de ce club ne pourra accéder à la Pré-Nationale avant deux saisons (soit 1^{ère} phase 2011/2012).

b) Lors de la rencontre Appoigny ESTT - Metz TT pour le compte de la 3^e journée du championnat par équipe de Pré-nationale dames, l'équipe de Appoigny ne comptait que 3 joueuses dans sa composition.

Décision : La commission sportive fédérale en application de l'article 6-4 du règlement de la Pré-nationale dames zone 5 où il est spécifié que les équipes doivent être complètes, l'équipe de Appoigny est déclarée battue 0-10 et marque 0 point rencontre.

c) Le 19 septembre 2009, pour le compte de la 1^{ère} journée de Pré-Nationale féminine zone 5, l'équipe de Montceau les Mines ne s'est pas déplacée à Blainville Damelevières en raison du décès d'un proche parent d'une des joueuses et en accord avec M. Monneret délégué sportif de la zone 5. Cette rencontre devait être jouée à une autre date. Pour différentes raisons, la rencontre n'a pas eu lieu à ce jour.

Proposition de Décision : La commission sportive fédérale décide de déclarer l'équipe de Montceau battue par pénalité 0-10 et 0 point rencontre.

d) Le 7 novembre 2009, pour le compte de la 5^e journée de Pré-Nationale féminine zone 5, l'équipe de Montceau ne s'est pas déplacée à Obernai.

Décision : La commission sportive fédérale décide de déclarer l'équipe de Montceau battue par forfait 0-10 et 0 point rencontre et d'appliquer l'article 77.2 gérant le forfait simple. Lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

e) le samedi 7 novembre 2009, lors de la 5^e journée de Pré-Nationale Zone 6, le samedi 7 novembre 2009, l'équipe de Saint Quentin (3) ne s'est pas déplacée à Evreux pour jouer la rencontre. Le rapport du Juge-arbitre fait état de l'absence de l'équipe de Saint Quentin à 17h30.

Qu'aucune excuse n'a été formulée, et qu'il n'y a pas eu de réponse au mail d'interrogation du Responsable du championnat, en date du 11/11/09.

Confirmation du non déplacement de Saint Quentin suite à nouveau mail du 08/12/09.

Décision : La commission sportive fédérale en application de l'article 77.2 pages 102 et 103 des règlements sportifs décide du forfait simple de l'équipe de Saint Quentin (3). Evreux EC (2) bat Saint Quentin (3) 10/0 et 3/0 points rencontre avec application de sanctions financières : confiscation de la caution (Ligue de Picardie), amende correspondant aux frais de déplacement aller-retour, soit 414 kms x 0.25€ = 103,50€, chèque à établir à l'ordre de la ligue de Basse Normandie (ligue support du championnat).

5. CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Le deuxième tour de nationale 2 du critérium fédéral s'est déroulé à :

- Bobigny (IF) et Joué les Tours (Ce) pour la Zone 1 ;
 - La Roche sur Yon et St Hilaire de Loulay (PL) pour la Zone 2 ;
 - Villeneuve Tolosane pour la Zone 3 ;
 - Ceyrat (AU) pour la Zone 4 ;
 - Besançon (FC) pour la Zone 5 ;
 - Coutances (BN) pour la Zone 6.
- Suite aux rapports des responsables nationaux du critérium fédéral de la Zone 1 (Jacques Bernadat), la Zone 2 (Gérard Vincendon), la Zone 3 (Lucien Nayrolles), la Zone 4 (Gilbert Chaverot), la Zone 5 (Vincent Blanchard) et à la Zone 6 (Daniel Wain) l'indemnité de 1000 euros peut être versée aux ligues organisatrices des tours sauf pour la Zone 4, en raison du manque d'arbitres, l'indemnité ne sera que de 800 euros. Pour la Zone 1, le JA Angenon Nico signale que le nombre d'arbitres était un peu juste, pour la Zone 2, le partage de l'indemnité est de 600 euros pour la Roche/Yon et de 400 euros pour St Hilaire.

* Etude des wilds cards pour le 3^e tour

Liste des joueurs et joueuses intégrés par la commission sportive du 10 décembre au 3^e tour du critérium fédéral de nationale 1 sur proposition de la DTN.

VIEIRA Marjorie (licence 812555) - de 11 ans (11.08.1999) de CASTRES (oubli sur le 2^e tour) NONAKA Mariany Elite (22.04.1988) de MAYENNE N° 65 licenciée depuis le 28.10.09 CREPS de LORRAINE (licence 5322029)

SHI Lin - de 21 ans (28.02.90) de CUGNAUX n° 112 licenciée depuis le 30.10.09 (licence 3113517) SHA Chenbin Elite (28.08.86) de AUCH N° 55 Pro B licenciée depuis le 16.10.09 (licence 323583) WANG Chen Elite (14.06.88) de ABBEVILLE N° 90 licencié depuis le 05.10.09 (licence 8015853)

La demande MARTIN Jean-François de BELFORT après concertation de la DTN et de la CSF pour intégrer la nationale 1 est refusée

* Courrier de Mme Mairie concernant CF zone 6

Joueuse de l'équipe de France de Tennis de Table Handisport en période de qualification pour les prochains Championnats du Monde absente lors du 2^e tour du Critérium Fédéral (aux Internationaux d'Argentine) demande à se maintenir en Nationale 2 pour le 3^e tour (elle a terminé 4^e au 1^{er} tour)

Décision : Elle est maintenue en nationale 2.

* Zone 6 demande de Veldeman Alexandre pour réintégrer la nationale 2

Décision : Accord de la CSF pour qu'il soit intégré comme premier remplaçant en nationale 2.

* **courrier de Mallard du club de l'AS NIORT (n°591)** dans la ligue du Poitou-Charentes de la Zone 3 demandant intégration en N1 élites.

Décision : la zone 3 ne bénéficie pas de montée en nationale 1 du fait que les finalistes de ce tableau Pauly Rémi d'ASPTT Pau et Dumotier Kévin de Biarritz Goélands n'aient pas disputé la partie. De plus, la CSF décide de l'application de l'article 7.2 chapitre IV des règlements administratifs : quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, ils perdent les points qu'ils auraient dû perdre s'ils avaient participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait dû perdre.

* **Zone 3 : demande de M Florian Raillard** d'être maintenu pour le 4^e tour en nationale 2 moins de 18 ans suite à sa convocation à la journée d'appel à la préparation à la défense pour le 3^e tour.

Décision : son maintien dans cette division est accepté.

* **courrier de Jacques Martin Président du CD63** : Un joueur a fourni un certificat de non pratique sportive de 10 jours pour WO au 2^e tour du CF le dimanche 22 novembre 2009 et a joué par équipes le samedi 28 novembre 2009. A-t-il le droit ?

Réponse: conformément au règlement médical chapitre III article 9.1 la participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition. Par conséquent ce joueur n'est pas qualifié pour la date du 28/11/09.

6. DIVERS

* Courrier de JM Hautier de la CSR Champagne-Ardenne

La CSR de Champagne Ardenne envisage de modifier le règlement du Challenge Bernard Jeu sur le mode des départements franciliens. (Possibilité d'inscrire plusieurs joueurs dans chaque catégorie et le meilleur étant déclaré joueur de l'équipe 1 ceci dans le but principal d'éviter les matchs arrangés (qui n'arrangent pas les joueurs eux-mêmes) entre membres d'un même club. Avant d'aller plus avant dans leur réflexion, ils souhaitent savoir s'il est possible de modifier le règlement d'une épreuve qualificative pour le niveau national.

Réponse : l'article 7 des règlements du Challenge Bernard Jeu stipule que c'est la ligue qui définit le déroulement sportif de son échelon. En conséquence, la CSF donne son accord pour qu'ils élaborent un règlement régional.

* Courrier (22/11/09) de M Laurent Pruvost entraîneur de Meudon

demandant indulgence de la CSF car son club a été pénalisé par deux fois lors de la 5^e journée pour feuille de rencontre non saisie sur Spid en N2 dames poule D et N3 messieurs poule L. Ce manquement serait dû à un problème technique sur Spid. Il a essayé sur deux ordinateurs différents et à chaque fois, il n'a pas pu réaliser la saisie des feuilles, les résultats étant eux, entrés.

Décision : La commission sportive fédérale décide de maintenir les pénalités financières.

Le Président de la CSF,
Jean-Luc GUILLOT

Points à traiter prochaine CSF :

Le championnat de France des Régions
L'accession en Nationale 1 au CF

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION "RÉFORME DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL" DU 11 DÉCEMBRE 2009 _____

Présents :
Jacques BARRAUD,
Vincent BLANCHART,
Jean-René CHEVALIER,
Jean-Claude CORNILLON,
Jean-Pierre FOUCHER,
Georges GAUTHIER

Excusée :
Chantal CRON

Invités :
Francis CZYZYK,
Odile PERRIER

POINT 1 - SAISON 2009-2010 : BILAN DES DEUX PREMIERS TOURS _____

1.1 - Remarques générales

- La diffusion des poules par le juge-arbitre sur le site fédéral peut s'avérer être un inconvénient. En cas de forfaits sur place, certaines poules peuvent être changées, ce qui modifie également l'information Internet.

Proposition du groupe :

- diffuser uniquement les têtes de série pour le tableau Elite et les poules en benjamins ;
- doit-on appliquer une pénalité financière en cas de forfait sur place dans un tableau.

- Les filles de -11 ans ont des difficultés à faire plusieurs tableaux.

- Mécontentements par rapport aux horaires du premier tour de Nationale 1 dames et à l'organisation à Mèze : fin de la compétition trop tardive, ce qui a entraîné des podiums bâclés et des problèmes de transfert vers les gares.

Les horaires sont de la compétence du juge-arbitre (qui, d'ailleurs, a su les adapter au tour suivant). Par contre, la convention d'organisation ne prévoit pas des remises de récompenses. Celles-ci sont laissées à l'initiative de l'organisateur.

Préconisation du groupe : En cas de remises de récompenses, procéder aux cérémonies protocolaires après chaque tableau afin de libérer rapidement les joueurs.

1.2 - Nationale 1 dames

Remarques :

- le niveau des joueuses est trop faible en poule et trop fort dans les tableaux ;
- le tableau "- de 12 ans" : les qualifiées n'ont souvent pas assez de points pour pouvoir faire les autres tableaux. Le problème vient du nombre trop important des wild-cards dispensées par la DTN ;
- Il y a trop de participantes susceptibles de jouer en Nationale 1.

1.3 - Nationale 1 messieurs

- Premier tour au Creusot : pas de problème.
- Deuxième tour à Thorigné-Fouillard : il y a eu moins de participants, mais aucun problème.
- Wild-cards (-12 ans) : la question a été évoquée avec la DTN. La raison essentielle est qu'un jeune engagé en nationale 1 peut jouer par équipes en départementale seniors.

POINT 2 - PASSAGE DE LA NATIONALE 2 À LA NATIONALE 1 _____

A deux reprises, à l'issue d'un tour de nationale 2, des joueurs ont refusé de jouer la finale pour éviter de monter en nationale 1.

Pour les filles, l'argument premier est qu'elles n'ont pas le niveau pour la nationale 1 (nombre de points aux alentours de 1100).

Pour les garçons, se pose surtout le problème de jouer le vendredi.

Réflexion du groupe : faut-il imposer la montée, même si les joueurs ne le désirent pas ?

POINT 3 - REDISCUER L'ÉCHELON NATIONALE 2 _____

Le niveau est discutable et discuté.

La nationale 2 a un coût non négligeable pour la Fédération : 1.000€ par tour (4) sont attribués aux 6 zones, soit 24.000€ + la prise en charge de la table d'arbitrage.

Mais ce niveau est sportivement indispensable.

Problème soulevé : les zones constituées de deux ligues ont un niveau plus faible que les autres.

Préconisation du groupe : proposer un regroupement uniquement sportif en redéfinissant les zones. Organiser à tour de rôle dans chaque région, épreuve à la charge de la ligue organisatrice.

POINT 4 - AUTRES ÉPREUVES NATIONALES _____

4.1 - Championnat de France individuel

Francis Czyzyk souhaiterait que soient pris en compte, pour l'établissement de la liste des têtes de série du championnat de France individuel, les points de la situation mensuelle au lieu des points du classement officiel de janvier car en quelques mois la hiérarchie des joueurs peut évoluer.

Réflexion du groupe : demander au service classement une simulation et étudier la faisabilité.

4.2 - Finales fédérales par classement

Désengagement des joueurs vis-à-vis de cette épreuve.

Proposition du groupe :

- supprimer l'obligation de participer au critérium fédéral pour s'inscrire aux finales fédérales par classement ;
- droits d'inscription gratuits pour ceux qui participent au critérium fédéral ;
- droits d'engagement pour les autres.

4.3 - Tournoi Open

Demande de modification de l'article 26 (Conditions de participation au tournoi open), chapitre III des règlements sportifs.

Ajouter : Le Tournoi Open est réservé aux joueurs et joueuses ayant participé au critérium fédéral de la saison en cours, sauf forfait général ou exclusion.

Il sera demandé à chaque ligue de fournir la liste des exclus au critérium fédéral après le quatrième tour.

POINT 5 - EXPÉRIMENTATION EN LIGUE DE LORRAINE _____

Constat : depuis 6 années consécutives, chute constante du nombre de participants.

Les causes en Lorraine :

- épreuve désuète
- trop restrictive
- contraintes trop fortes

Réaction : depuis cette saison, mise en place d'une nouvelle formule, en collaboration avec les départements.

Principes de base suivants :

- (pour toutes les catégories) :
 - ✓ Messieurs : régionale 1 ; départementale 1 ; départementale 2 ; + suivant les départements
 - ✓ Dames : régionale 1 ; régionale 2 (pas de niveau départemental)

- plus de descentes (sauf en cas de forfait sur place + pénalité financière)
- pour les garçons : 6 montées par tour pour tous les départements
- la montée n'est pas obligatoire
- aucune obligation de participation
- engagements :
 - ✓ confirmation de participation sur le modèle fédéral
 - ✓ clôture des engagements 4 jours avant le tour du critérium
 - ✓ participation uniquement dans son tableau (D2 cadets à seniors messieurs)
- formule sportive :
 - ✓ poule constituée suivant les points classement
 - ✓ + tableau final avec classement intégral
- les clubs reçoivent deux jours avant poules, formule, explications

Premier bilan :

- 1^{er} tour : très difficile à organiser
- 2^e tour : beaucoup de travail mais pas de problème. Premiers retours positifs des participants.
- Statistiques :
 - ✓ 2008 - 870 inscrits
 - ✓ Fin 2009 - 957 inscrits
 - ✓ Après le 2^e tour : 999 inscrits
- Progression très nette des catégories juniors et seniors (gros retour des seniors)

Postulats de la réforme :

- nécessité d'avoir des salles de grandes capacités (change en Lorraine) : pour le 1^{er} tour régional, besoin de 40 tables en deux salles ; niveau départemental en Moselle, 2 salles de 16 tables
- un secrétariat administratif très sérieux pour diffuser les informations en très peu de temps
- un webmaster "costaud" : Vincent Mormont
- des juges-arbitres réactifs : la consigne est de refaire les poules en cas de forfait ou d'absence
- un énorme effort de communication :
 - ✓ règlement sportif à disposition sur le site Internet
 - ✓ officiel info : horaire général ; dépliant
 - ✓ tarif réduit à partir du 3^e tour

L'expérimentation est positive et sera poursuivie (avec des ajustements) les saisons prochaines.

Règlement Sportifs Ligue Lorraine

Dépliant Tour 1 et 2

Dépliant Tour 3

Prise de connaissance par le groupe de l'expérimentation en Aquitaine et d'un projet similaire en Nord-Pas de Calais :

- plus de catégorie d'âge
- catégorie par tranche de classement

Ce système, un peu compliqué, est essentiellement applicable dans les ligues à faible effectif.

Expérimentation à suivre.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE FÉDÉRALE DU 18 DÉCEMBRE 2009

Présents :
Jean-Pierre Foucher,
Jean-Luc Guillot,
Vincent Loriou,
Bernard Mahé,
Patrick Ringel,
Jacques Barraud,
Jean-Jacques Brion,
Georges Gauthier,
Sylvie Thivet

Assiste :
Michel Bremond

Invités excusés :
Jean-René Chevalier,
Lucien Nayrolles

1. 6^E JOURNÉE DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009

Nationale 1 messieurs poule B : Abbeville - Rambouillet

Lors de la saisie de résultats de la rencontre sur Spid, la partie Closset-Zunic a été saisie d'un "F" comme forfait en faveur de Christophe Closset à la place d'un "zéro" comme le prouvent les scores indiqués par le juge-arbitre. Un courrier a été adressé au club d'Abbeville pour demander des explications. M. Daniel Trascu capitaine de l'équipe s'excuse pour son erreur, il s'est trompé de touche lors de la saisie de la feuille de rencontre. Merci de tenir compte de la feuille de rencontre et non de sa saisie sur cette partie afin de ne pas pénaliser Rambouillet. Il présente ses excuses, ainsi qu'au Club de Rambouillet.
Décision : La CSF confirme la défaite de M. Closset.

2. 7^E JOURNÉE DU SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2009

Feuilles de rencontre non saisie sur SPID (Détail des parties)

Une sanction financière de 100€ pour feuille de rencontre non saisie sur SPID (Détail des parties) par le club recevant est appliquée au club suivant :
Saint Denis US 93 (2) Nationale 3 messieurs poule F

Feuilles de rencontre non réglementaire

Une sanction financière de 10€ pour emploi d'une feuille de rencontre non réglementaire est appliquée au club suivant :
Beauchamp CTT - Nationale 1 dames poule A

Nationale 1 dames poule B: Nantes - Neuilly/Seine

La joueuse Alleaume Béatrice (Nantes), abandonne sur blessure lors de la première manche de sa dernière partie l'opposant à Jessica Brochier.
Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueuses pour la partie.

Nationale 2 dames poule D : Colmar - Mulhouse 2

Les joueuses Didierjean Christelle 891 points et Poilpret Justine 670 points (Colmar) ne possèdent pas le classement minimum pour évoluer dans cette division (supérieur ou égal à 900 points article 64.5).

Décision : selon l'article 64.5 du championnat par équipes, au moins trois des quatre joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classées 9 minimum) lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre. En conséquence, l'équipe de Colmar est déclarée battue 0-10 marque 0 point rencontre et application de la pénalité financière de 100€ pour joueuse non qualifiée conformément à la CSF 2.6.1.

Nationale 2 dames poule G : Roubaix - St Quentin TT 2

La joueuse Maertens Justine (St Quentin), abandonne sur blessure lors de la deuxième manche de sa première partie, certificat médical fourni à la date du 21/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueuses pour la partie en cours (A- W). Maertens Justine perd les points qu'elle aurait dû perdre pour sa deuxième partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'elle aurait pu gagner.

Nationale 2 messieurs poule A : Eubonne - Douai

Le joueur Selosse Bertrand (Douai), abandonne à l'entame de la troisième manche de sa première partie, un de certificat médical a été fourni à la date du 16/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueurs pour la partie en cours.

Nationale 3 messieurs poule D : Perols - Toulon

Le joueur Durand Hervé (Perols), ne dispute pas sa troisième partie en raison d'une blessure, un certificat médical a été fourni à la date du 16/12/09.

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, Durand Hervé perd les points qu'il aurait dû perdre pour cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule L : Montigny - Schiltigheim

Le joueur Lorentz Marc (Schiltigheim), abandonne sur blessure lors de sa première partie, pas de certificat médical fourni à la date du 19/12/09

Décision : Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux joueurs pour la partie (D - R). Lorenz Marc perd les points qu'il aurait dû perdre pour sa deuxième partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. De plus conformément à la CSF 2.6.1 pour non présentation d'un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain une pénalité financière de 100 euros est appliquée.

3. DATES DES RÉUNIONS DE LA CSF _____

18 février 2010
25 mars 2010
22 avril 2010
12 mai 2010
25 et 26 juin 2010

4. CONSTITUTION DES POULES NATIONALES DE LA 2^E PHASE 2009-2010 _____

Elles ont été diffusées lors de l'assemblée Générale de la FFTT le 19/12/2009 et en ligne sur le site fédéral.

Le Président de la CSF,
Jean-Luc GUILLOT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE "ÉVOLUTION DES PRATIQUES" DU 18 DÉCEMBRE 2009

Présents :
F.CZYZYK,
B. TERRIEN,
R. THEPAUT,
M.VASSALO

1) REFORME NATIONALE FEMININE

La genèse du projet émane d'une demande du CID qui souhaite une réduction du nombre d'équipes en nationale pour alimenter les niveaux inférieurs. Fin 2008, le dossier mis en route par Patrick Lustremant est repris par le groupe "évolution des pratiques" qui propose une première étape en ramenant le nombre de poules de 12 à 11 fin 2008/2009 puis de 11 à 9 début 2^e phase 2009/2010 lors du CD du 20 mars à Bourges. Au cours de ce même CD, les membres refusent l'appellation N3 pour le niveau pré national mais demandent d'aller plus loin.

Le groupe se réunit en avril et prépare une proposition pour le CD de mai à Dreux. Mais le Président qui assiste à une partie de notre réunion nous demande de surseoir sur le principe que la réforme de la nationale féminine devrait faire partie d'un ensemble de réformes concernant nos pratiques.

Le dossier est réactivé fin novembre. Entre temps, un recensement sur l'organisation des championnats masculins et féminins est réalisé. Il montre que 9 ligues n'ont aucun championnat régional féminin : l'accession d'une équipe pour une pré nationale de zone ou une N2 se fait sur une journée avec quelques équipes constituées pour la circonstance ; 17 comités départementaux ont un championnat féminin. De la Pro A à la dernière division départementale, le championnat féminin concerne un nombre théorique de 2400 licenciées soit 24% des licenciées traditionnelles (minimes à séniors) se répartissant ainsi : 17% en Pro et national, 54% en régional, 29% en départemental. Dans le même temps, les masculins sont concernés à 67% par le championnat et ne sont que 2% au niveau Pro et national. A l'évidence les féminines sont sur-représentées au plus haut niveau ce qui explique en partie la faiblesse de certaines équipes.

Une proposition est étudiée qui consisterait dans un premier à revenir à 10 poules début de saison 2010/2011 mais en créant le niveau N3 avec la pyramide suivante 2 N1, 4 N2, 4 N3 puis à l'issue de la 1^{ère} phase réduire à 7 poules avec 1 N1, 2 N2 et 3 N3. On passerait de 96 équipes en 2008/2009 à 56 équipes en 2011/2012. Cette réduction n'est pas sans conséquence financière pour la Fédération. La création du niveau N3 permettrait aux clubs de percevoir des subventions dans leur ligue respective. Cette proposition est retenue par le groupe.

NB : Suite à la réunion, Renan propose une solution moins brutale mais qui demanderait une phase de championnat supplémentaire : passage à 8 poules (1 N1, 3 N2, 4 N3) en 2^e phase 2010/2011, puis 7 poules (1 N1, 2 N2, 4 N3) en 1^{ère} phase 2011/2012.

2) RÉFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES SÉNIORS

Suite au recensement des différentes formules de championnat dans les ligues et les comités un certain nombre de questions se posent :

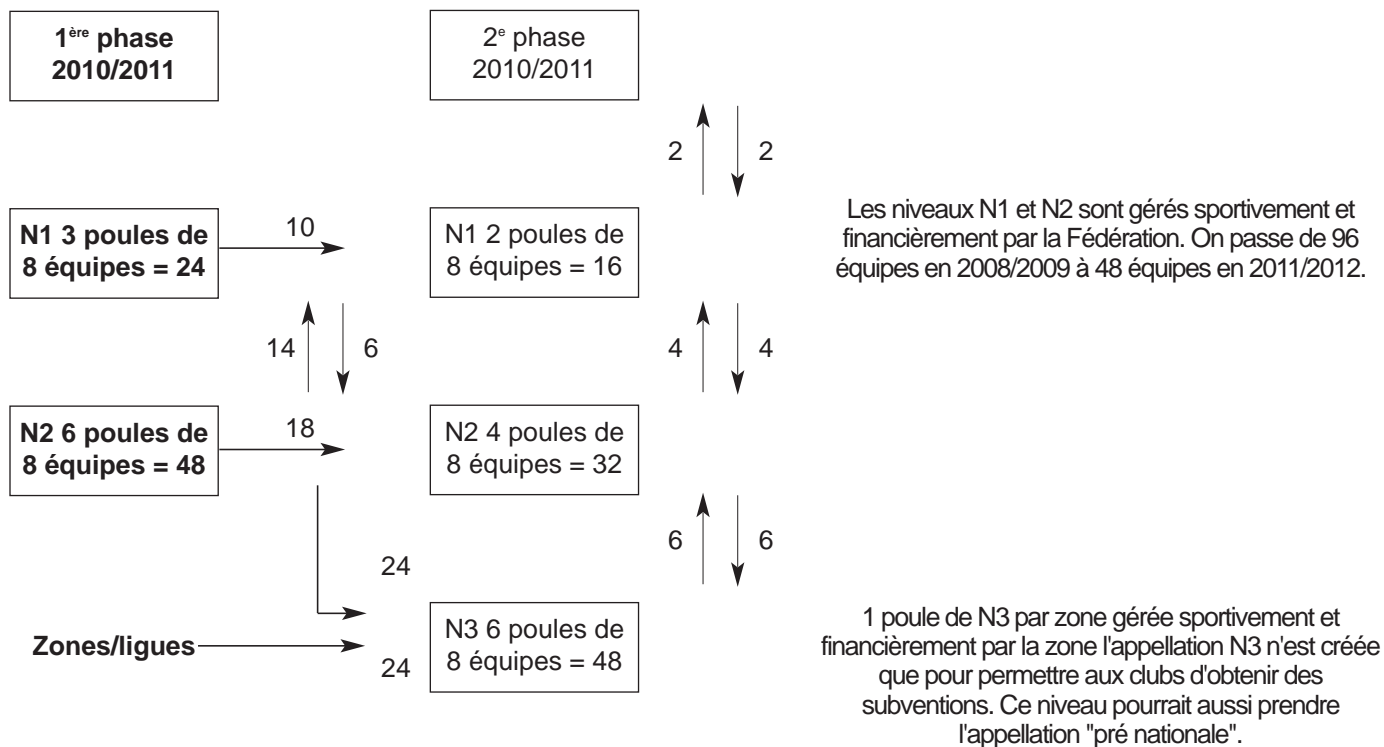
- Peut-on uniformiser les championnats masculins d'une part et féminins d'autre part de la N 1 à l'avant dernier niveau de départemental (la formule à 3 voire à 2 pouvant être de fait utilisée pour le dernier niveau départemental) ?
- L'uniformisation doit-elle se limiter seulement aux niveaux régional et départemental ?
- Peut-on allonger le calendrier sportif pour la majorité des licenciés qui ne font que le championnat (poules à 10, poules à 6 avec rencontres AR...) ?
- Doit-on le faire du niveau national (coût financier supplémentaire ?) au niveau départemental ou se limiter aux 2 derniers niveaux (coût financier moindre) ?
- Quelle formule pour prendre en compte la durée de la rencontre, le nombre de parties jouées par chacun, l'intérêt sportif et l'aspect tactique, le transport en lien avec le développement durable (à 6, à 5, à 4, score acquis ou non...) ?
- Doit-on se limiter à un muté par équipe ou envisager la possibilité de 2 mutés dans les équipes de plus de 4 joueurs et 1 dans les équipes de 4 joueurs et moins ou ne doit-il plus y avoir de limite ?

Il est proposé d'élaborer un questionnaire qui sera diffusé dans les ligues et les comités.

Excusés :
C. CAUDY-RICHARD,
JC. CORNILLON,
V.LORIOU,
M.VICENS

Invités :
C.CRON,
J.HELAINÉ

POUR INFORMATION EVOLUTION POSSIBLE DE LA NATIONALE FEMININE VERSION 2



Possibilité de faire descendre 2 équipes par N2 et de faire monter 8 équipes de N3 avec une montée supplémentaire pour 2 zones.

Début 2009/2010 perte financière 8 équipes x 295€ = 2360€. Début 2010/2011 perte financière 16 équipes x 300€ = 4800€. Début 2011/2012 perte financière 8 équipes x 350€ + 16 équipes x 300€ = 7600€. La perte peut être compensée par une augmentation des droits d'inscription en N1 et N2.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION FÉMININE DU 19 DÉCEMBRE 2009

Présents :
C. CRON
C. PACOME
JP. DUMAS
R. MONNERET

FFTT

Vendredi 18 décembre, un point a été fait entre C. Cron et N. Barbeau au sujet de l'histoire de la commission féminine.

1/ PERF'TT

Lors de son contrat avec la FFTT, A. Tamborini a ébauché pour Perf'TT un module "pratique féminine". La commission va contacter Aurélie afin de récupérer la trame afin de terminer ce module.

Action JP. Dumas.

2/ LISTE DES RELAIS FEMININS LIGUES ET CD

Mettre à jour la liste des personnes relais.

C. Pacome fera parvenir à C. Cron celle en sa possession. Récupérer le courrier d'origine afin de pouvoir faire la mise à jour.

Action C. Pacome.

3/ HISTORIQUE DES DOCUMENTS

C. Cron demandera à E. Leprieur et A. Leroy si cela est possible de récupérer ce qui existe.

- Calendrier féminin
- Dossier en cours

Action C. Cron.

4/ CTR LORRAINE

Malory Lanier a des actions nationales dans le cadre de son activité CTR. Prendre contact avec elle afin de faire un point sur ses actions

Action R. Monneret.

5/ SITE FEDERAL

Un logo sur la page d'accueil du site fédéral est indispensable.

Sous ce logo, seraient répertoriés :

- Les membres de la commission féminine avec leurs coordonnées
- La liste des personnes relais
- Les rapports de la commission féminine
- Les actions faites dans les différents lieux avec possibilité photos, règlements
- Témoignages de féminines dirigeantes, arbitres, techniciennes
- Stages organisés par clubs, CD ou Ligues
- Autres (points ouverts)

Action C. Cron.

6/ FORMATIONS _____

Afin de faciliter l'accès des féminines à la formation, une aide financière pourrait être apportée. Une convention serait établie afin qu'en contre partie, ces dernières participent un minimum sur leurs territoires (arbitrage, secrétariat, trésorier). Cela favorisera peut être des vocations.

7/ STAGES OUVERTS _____

Dès qu'un stage est organisé par une structure, la commission féminine se chargerait de diffuser l'info aux CD ou Liges (en plus de la présence sur le site fédéral), afin que toutes joueuses hors de la structure puissent y participer. Ces stages sont souvent pendant les vacances scolaires, cela permettrait aux filles se déplaçant de pratiquer.

8/ MAGAZINE FRANCE TT _____

Un article dans le Mag TT présentera la commission, ses membres et ses ordres de mission.
Action C. Cron.

9/ ORGANISATION _____

Aider les clubs dans l'accueil des féminines.

10/ PROCHAINES REUNIONS _____

Une réunion systématique est prévue en début de saison, le week-end de fin août en même temps que le CID et autres.

Prochaine réunion prévue le : 21/05/2010 lors du Congrès fédéral à Pau.

La présidente
Chantal CRON

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE "EQUIPEMENTS" DU 14 JANVIER 2010

Jacques Hélaïne ouvre la séance à 15H00. Les points suivants sont abordés :

1/ DOCUMENT DE DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UNE SALLE _____

Eric Caugant, du service informatique, va apporter les modifications évoquées sur le document de demande d'homologation d'une salle lors d'un passage de Jacques Hélaïne au siège.

De plus, il est décidé de ne pas faire figurer "autres" dans ce document, suite à la remarque de Vincent Cahoreau.

Il n'est pas utile d'ajouter le nombre de douches, l'accès handicapés (vestiaires et douches) et l'orientation de la salle.

Le document qui est actuellement sur le site de la FFTT va être transformé en formulaire Word 2003 qui pourra être téléchargeable. Une fois le document saisi, il apparaîtra en pièce jointe sous SPID. En principe il ne devrait pas y avoir de problème de logiciel pour les personnes qui y ont accès.

Ce document de demande d'homologation sera facilement modifiable. L'intérêt est qu'il y aura plusieurs accès possibles pour rechercher ou accéder à la salle sur SPID. Le seul inconvénient est qu'il n'y aura plus de base de données. Il est toutefois fait remarquer que les documents récapitulatifs actuels ne sont ni complets ni dans l'ordre.

Les formulaires d'homologation d'une salle qui existent actuellement sous SPID seront conservés.

2/ MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION D'UNE SALLE _____

Jacques Hélaïne rappelle qu'il avait été décidé de modifier le document de procédure d'homologation d'une salle afin de le rendre plus convivial. Il est décidé de le diffuser uniquement sur CD Rom (150 exemplaires), ceux-ci étant destinés aux Ligues, Comités départementaux et éventuellement remis lors de visites de salles,....

Jacques Hélaïne n'a pas reçu de réponse concernant la modification de ce document. Il souhaite que ce document serve également pour la formation de nos collègues des ligues.

Mickey Lévêque soulève le problème de la formation de ces responsables régionaux. Il informe le groupe qu'un stage sera mis en place en début de saison prochaine pour les responsables départementaux dans la Ligue des Pays de la Loire.

Jacques Hélaïne propose que Mickey Lévêque pilote la mise à jour de la procédure d'homologation d'une salle, en lien avec Nicolas Barbeau. Il est chargé de remettre en forme ce document dans un délai d'un mois, celui-ci devant ensuite être validé par le Comité directeur.

Différents points sont abordés par exemple pour l'éclairage, la modification du sens des rampes, en longueur, sur les plans figurant dans le document "construire ou réhabiliter une salle de tennis de table".

Présents :
Vincent CAHOREAU
Jacques HELAINE
Jean-Claude LANGLOIS
Michel LEVEQUE
Gérard PALDOF

Excusé :
Christian LERIDON

Assistent :
Nicolas BARBEAU
Marie-Claude CARLU
Eric CAUGANT

3/ MISE À JOUR DE L'HOMOLOGATION D'UNE SALLE SOUS SPID

Jacques Hélaïne informe le groupe qu'une demande de référents ligues (7 ou 8 réponses reçues) est actuellement en cours pour le "développement" et le dossier "équipements".

L'objectif est de prévoir une réunion des référents au début de la prochaine saison.

Jacques Hélaïne souhaite les informer des décisions qui seront prises d'ici fin juin et leur proposer une formation.

Il souhaite que tous les documents soient prêts avant de lancer toute formation. Elle aura lieu au cours de la saison 2010/2011.

Une formation est retenue sur le principe, pour les ligues, par zones.

Il est évoqué la formation des responsables régionaux, des secrétaires administratives et des arbitres.

Il est ensuite soulevé la question des anomalies relevées dans les dossiers d'homologation figurant sous SPID, notamment concernant l'éclairage et la salle principale, qui est souvent en doublon.

Les dossiers comportant des anomalies doivent être modifiés salle par salle par les membres du groupe, chaque membre du groupe pouvant avoir un numéro d'accès.

Vincent Cahoreau fait remarquer que le dossier d'homologation d'une salle devrait comporter des renseignements obligatoires et si ces derniers ne sont pas remplis, l'homologation de la salle ne devrait pas avoir lieu.

Mickey Lévêque doit revoir toutes les salles et toutes les homologations litigieuses et adresser un fichier informatique à Jacques Hélaïne.

Il est décidé de remettre à jour ces fichiers sous SPID, puis d'étudier une procédure avec la C.F.A afin de réaliser les relevés d'éclairage quand les J.A. sont dans les salles.

Jacques Hélaïne rappelle que Gérard Paldof qui a la responsabilité de la PRO A, de la PRO B et de la Nationale 1 a comme mission de vérifier si toutes les salles de PRO A et de PRO B sont homologuées à ce jour.

Jean-Claude Langlois soulève la question d'une salle qui est en permanence non homologuée, notamment lorsqu'il s'agit d'un club jouant en PRO A.

Jacques Hélaïne souligne que peu de salles sont dans ce cas mais la FFTT doit être plus exigeante avec un club qui joue en PRO A.

Gérard Paldof évoque la difficulté de mise à jour des fiches d'engagement des clubs, celles-ci étant incomplètes concernant les renseignements sur la ou les salles utilisées.

Concernant les clubs de PRO A, de PRO B et de Nationale 1, Gérard Paldof souhaiterait que lui soient communiquées les modifications apportées afin de ne pas avoir à consulter sous SPID à chaque fois.

Gérard Paldof demande également que les salles figurent sur les formulaires d'inscription de Nationale 1.

Jacques Hélaïne demande à Gérard Paldof qu'il lui communique toutes les informations qu'il souhaite faire figurer sur les formulaires d'inscription de PRO A / PRO B.

Il souligne par ailleurs qu'il n'est pas possible de gérer les informations exceptionnelles de manière globale.

Gérard Paldof informe qu'une dizaine de clubs de PRO A / PRO B et une quinzaine de clubs de Nationale 1 jouent dans des salles non homologuées.

Jacques Hélaïne demande à Gérard Paldof d'établir une liste précise des salles non homologuées pour les clubs jouant en PRO A / PRO B et en Nationale 1 au cours de la saison 2009/2010. Ce dossier sera soumis par la suite au Comité directeur fédéral afin de faire évoluer la situation.

4/ GRILLE D'HOMOLOGATION

Jacques Hélaïne informe que suite à la demande du Ministère de la santé et des sports, un dossier doit être constitué avec les modifications qui seront apportées car désormais les gradins ne doivent pas être pris en compte pour l'homologation des salles.

Il est décidé de ne pas changer la grille d'homologation d'une salle qui figure sur le site fédéral mais par contre, les gradins ne pourront plus être pris en compte dans les critères d'homologation d'une salle ; ils ne seront que "recommandés".

Jacques Hélaïne souhaite que les membres du groupe réfléchissent au changement éventuel de la grille d'homologation pour intégrer cette notion et que nous en reparlions au téléphone.

Jacques Hélaïne propose, à titre indicatif, qu'une salle régionale corresponde à 6 aires de jeu (6 m x 12 m) et qu'une salle ayant plus de 6 aires de jeu soit considérée comme une salle nationale. Après discussion aucun changement ne sera apporté pour l'instant.

5/ MISE À JOUR DU LIVRET "CONSTRUIRE OU RÉHABILITER UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE"

Jacques Hélaïne informe les membres du groupe que ce livret est en cours d'actualisation. Un bureau d'études a été contacté et il va travailler sur la HQE (Haute Qualité Environnementale).

Le groupe va devoir également travailler sur le document.

L'objectif est de rédiger ce document pour le mois de septembre. Différents éléments doivent être communiqués au Bureau d'études concernant le HQE. Le groupe doit donc déterminer ce qu'il souhaite.

Différents points sont évoqués concernant ce document :

- les conditions d'accueil (côté sportif, convivialité, conseils à donner pour obtenir un club House, ...)
- l'animation de la salle : il sera demandé à Michel Gadal, Directeur technique national, de préparer un document à ce sujet

- la demande de subvention : la Mairie demande souvent comment le club a l'intention de rentabiliser la salle

Jacques Hélaine demande aux membres du groupe de ne pas oublier de points élémentaires et de lui communiquer des idées. Il souligne qu'ils doivent réfléchir au-delà de la salle. Il s'est donné jusqu'à fin janvier pour transmettre ce dossier.

6/ LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE _____

Jacques Hélaine rappelle que le Ministère a missionné, depuis près de deux ans, un Bureau d'études pour préciser le contenu d'un schéma de cohérence territoriale. Les conclusions doivent être remises ou le sont à ce jour.

Chaque Fédération devra réaliser un tel document qui servira dans le cadre de l'attribution des subventions du CNDS.

Jacques Hélaine va donc prendre contact avec le CNOSF et communiquer les coordonnées de Vincent Cahoreau afin qu'il obtienne plus de renseignements et ledit document.

Ce schéma sera ensuite communiqué aux ligues et aux comités départementaux. En effet, lorsque les Conseils régionaux ont des projets, il leur est plus facile d'attribuer des subventions dans ce cadre, notre objectif étant d'avoir le plus possible de salles subventionnées.

Jacques Hélaine demande à Vincent Cahoreau d'assurer cette mission et de prendre contact avec les comités départementaux et les ligues car il est souhaitable de savoir quelles sont les constructions réalisées même en dehors de notre schéma (nombre de salles) et ensuite quelles sont les priorités que la FFTT affichera tant nationales, que régionales ou départementales.

Par ailleurs, Jacques Hélaine informe les membres du Groupe qu'il souhaite que dans la formation prévue, Vincent Cahoreau apporte un volet formation sur le RES (MJS) à Nicolas Barbeau et au personnel fédéral du Pôle Marketing/Développement.

Nicolas Barbeau évoque le transfert de données de SPID vers le RES. Vincent Cahoreau précise que le transfert n'est pas possible mais que des onglets peuvent être rajoutés.

Divers :

Jacques Hélaine informe les membres du groupe qu'il leur adressera des documents qu'il a reçus en tant que membre de la Commission CNDS Equipement du CNOSF.

La réunion se termine à 17H30.

Jacques HELAINE
Responsable du Groupe fédéral

Marie-Claude CARLU
Secrétaire

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ORGANE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE DU 18 DÉCEMBRE 2009 AU SIÈGE DE LA FFTT

Présents : Dr Jean-François Kahn, président
- Maître Annick Coignard, membre
- Paul Courteau, membre

Absents excusés : Bernard Perret, membre
- Florent Lamoque, joueur de l'équipe d'Abbeville AC 1

Mr. Florent Lamoque convoqué est absent excusé en raison de la situation météorologique et empêché de se déplacer. Il a adressé une lettre le 16 novembre 2009 avec des pièces annexes (certificat médical, facture d'achat pharmaceutique, et compte rendu d'examen tomodensitométrie).

Après avoir écouté la lecture du rapport d'instruction reçu au siège de la FFTT le 2 décembre 2009, l'Organe disciplinaire a examiné les éléments du dossier desquels il apparaît :

- qu'effectivement, le 19 septembre 2009, Mr. Florent Lamoque était sous traitement médical prescrit par son médecin (Triamcinolone per os à la dose de 4 mg/jour du 8 au 17 septembre, puis à 2 mg/jour du 18 au 22 septembre 2009) ;
- que ce traitement justifie la concentration malgré tout élevée dans les urines ;
- toutefois Mr. Florent Lamoque a méconnu l'obligation qui était la sienne de demander une autorisation d'usage thérapeutique et a en ce sens commis une violation des règles antidopage.

En application des art. 32 et 34 du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage humain de la fédération française de tennis de table, et compte tenu qu'il s'agit d'une première infraction, l'Organe disciplinaire de première instance décide :

- d'annuler les résultats des parties de Mr. Florent Lamoque disputées le 19 septembre 2009 lors de la rencontre du championnat de France par équipes de N1 opposant l'équipe d'Abbeville AC 1 à celle d'Amiens STT 1 ;
- de prononcer à l'encontre de Mr. Florent Lamoque une interdiction de participer à toute compétition de tennis de table à compter de la notification de la présente décision jusqu'au 31 janvier 2010.

La présente décision peut être frappée d'appel par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de sa notification.

Jean-François KAHN
Président de
l'Organe Disciplinaire de Première Instance
de Lutte contre le Dopage

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'INSTANCE NATIONALE DE DISCIPLINE DU 18 DÉCEMBRE 2009 À PARIS

OBJET : Recours de la Commission sportive fédérale à l'encontre du joueur Christophe CLOSSET, du club de Abbeville AC

Présents : Nicole Coury, Présidente de l'Instance nationale de discipline
Bruno Terrien, membre de l'Instance nationale de discipline
Jean Blanchard, membre de l'Instance nationale de discipline
Marc Dezellus, membre de l'Instance nationale de discipline
Thomas Chevalier, secrétaire de séance

Absents excusés : Christophe Closset, joueur incriminé
Jacques Barraud, membre de l'Instance nationale de disciplin

Rappel des faits :

Lors de la 3^e journée du Championnats de France par Equipes du 10 octobre 2009 à Bruilles les Marchiennes le joueur Christophe Closset est accusé d'avoir cassé une table à la suite d'un coup de pied.

A la suite de cet événement, la Commission sportive fédérale saisit l'Instance nationale de discipline d'un recours à l'encontre du joueur Christophe Closset en date du 26 octobre 2009.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu le rapport M. Daniel Dravers, Instructeur du dossier ;
- 2) Vu le rapport du juge arbitre, M. Dominique Gueudin ;
- 3) Vu le courrier du capitaine de Bruilles les Marchiennes, M. Vincent Nourtier, du 17 novembre 2009 ;
- 4) Vu le courriel de M. Christophe Closset du 9 décembre 2009 ;
- 5) Vu le courrier du capitaine d'Abbeville, M. Daniel Trascu, du 14 décembre 2009 ;
- 6) Vu les photographies transmises de la table DUOMAT.

Décisions :

Après délibéré, et en toute indépendance, l'Instance nationale de discipline considérant que :

- a) le coup de pied est avéré ;
- b) les témoignages quant à l'état de la table sont contradictoires ;
- c) un tel geste est inadmissible ;
- d) le joueur a exprimé des regrets.

par ces motifs, décide :

Article 1 : que le joueur doit s'acquitter du coût des travaux de réparation de la table ;

Article 2 : le joueur Closset est suspendu de 3 matchs par équipes à compter de la réception de la présente. En l'absence d'antécédent, cette suspension est assortie du sursis.

Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.

Thomas Chevalier
Secrétaire de séance

Nicole COURY
Présidente de
l'Instance nationale de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.

OBJET : Recours de l'Instance Nationale de Discipline à l'encontre de M. Nikita IONNIKOFF

Présents : Nicole Coury, Présidente de l'Instance nationale de discipline
Bruno Terrien, membre de l'Instance nationale de discipline
Jean Blanchard, membre de l'Instance nationale de discipline
Marc Dezellus, membre de l'Instance nationale de discipline
Thomas Chevalier, secrétaire de séance

Absents excusés : Jacques Barraud, membre de l'Instance nationale de discipline
Nikita Ionnikoff, Dirigeant incriminé

Rappel des faits :

Suite à une contestation de résultats de compétition sur SPID et après vérification par les services compétents de la FFTT, une inversion de résultats pour plusieurs joueurs du CPC Nice et sur plusieurs compétitions a été constatée. Après enquête, il s'est avéré que le mot de passe attribué à M. Nikita Ionnikoff dans le cadre de ses fonctions au sein du Comité départemental des Alpes Maritimes et de la ligue Côte d'Azur a été utilisé pour modifier et falsifier les résultats évoqués ci-dessus.

Une I.N.D s'est tenue le 4 septembre 2009 et décide à la demande de la ligue Côte d'Azur et au Comité départemental des Alpes Maritimes une enquête complémentaire. Les résultats obtenus à la suite de cette enquête complémentaire étant jugés insuffisants, une nouvelle I.N.D est convoquée le 18 décembre 2009.

Déroulement de la séance :

- 1) Vu le rapport de M. Jean Douilly, Instructeur du dossier;
- 2) Vu le courrier de M. Michel Vassalo, Président du Comité départemental des Alpes Maritimes, du 6 novembre 2009 et ses annexes;
- 3) Vu le courriel de Gérard Longetti, Président de la Ligue Côte d'Azur;
- 4) Vu le courrier de Jérôme Pauly, un des joueurs mis en cause;
- 5) Après avoir entendu M. Eric Caugant, Responsable SPID pour la FFTT.

Décisions :

Après délibéré, et en toute indépendance, l'Instance nationale de discipline considérant que :

- a) la mise de cause de SPID par Messieurs Vassalo et Longetti n'est pas recevable aux motifs suivants :
 - Seul M. Nikita Ionnikoff pouvait utiliser l'unique identifiant qu'il lui a été attribué par l'administrateur régional,
 - De même, seul M. Nikita Ionnikoff pouvait utiliser les droits administratifs à l'aide du mot de passe qu'il avait personnellement défini.
- b) l'inconséquence de M. Nikita Ionnikoff exerçant ses fonctions régionales au sein des locaux du club de CPC Nice sans s'assurer de la protection des données.

par ces motifs, décide :

Article 1 : de suspendre M. Nikita Ionnikoff de tout droit d'accès à SPID jusqu'au 30 juin 2011;

Article 2 : il est demandé à la ligue et au comité départemental de veiller à la bonne application de cette décision ;

Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.

Thomas Chevalier
Secrétaire de séance

Nicole COURY
Présidente de
l'Instance nationale de discipline

La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION SPORTIVE SECTEUR PRO

DECISION DU 12 NOVEMBRE 2009 _____

TOUR 4 DU 03/11/09

Pro B Messieurs : Nice CPC - US YPORT - TOUR 4

Le joueur Bojan MILOSEVIC (Yport), abandonne sur blessure lors de la 2^e manche de sa première partie, et ne dispute pas sa 2^e partie.

Pas de certificat médical.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueurs pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée au joueur Bojan MILOSEVIC pour sa 2^e partie.

Application de la pénalité financière de 100€ prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

DECISION DU 23 NOVEMBRE 2009 _____

TOUR 5 DU 17/11/09

Pro A Dames : Marmande - Lys-Lille Métropole - TOUR 5

La joueuse Eva Odorova, abandonne sur blessure lors de sa 2^e partie et ne dispute pas cette 2^e partie.

Pas de certificat médical.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, le transfert de points doit être appliqué aux 2 joueuses pour la 1^{ère} partie et la perte de points doit être appliquée à la joueuse Eva ODOROVA pour sa 2^e partie.

Application de la pénalité financière de 100€ prévue dans la circulaire C.S.F. 2.6.1 pour non transmission du certificat médical dans les 72 heures.

DECISION DU 23 DÉCEMBRE 2009 _____

TOUR 7 DU 22/12/09

Feuilles de rencontre hors délais postaux

Une sanction financière de 40€ pour envoi d'une feuille de rencontre hors délais postaux par le club recevant est appliquée au club suivant :

- EP Isséenne - Pro A Messieurs
- CP Auch - Pro B Messieurs
- Marmande - Pro A Dames